



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE
DES COLLINES DU BURUNDI (PRCCB)
PPA N° : V 4870-BI**

**CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES PEUPLES
AUTOCHTONES (CPPA)**

RAPPORT DEFINITIF



Bujumbura, Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

LISTES DES TABLEAUX	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	iv
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	v
RESUME EXECUTIF	1
1. INTRODUCTION	6
1.1. Contexte et justification	6
1.2. Description du projet	6
1.2.1. Objectif de développement	6
1.2.2. Les composantes du projet	7
1.3. Objectif de l'étude	8
1.4. Démarche méthodologique	9
II. EVALUATION SOCIALE.....	13
2.1. Introduction	13
2.2. Situation démographique.....	13
2.3. Caractéristiques sociodémographiques des ménages enquêtés.....	15
2.4. Situation sociale	15
2.4.1. Santé.....	15
2.4.2. Education.....	17
2.4.3. Eau potable.....	20
2.4.4. Habitat	22
2.4.5. Hygiène et assainissement.....	23
2.5. Les ressources naturelles des Populations autochtones	24
2.6. Description des coutumes traditionnelles.....	26
2.7. Capacité des PA pour accéder à la justice sociale	26
2.8. Rôles traditionnels selon le genre	26
2.9. Situation culturelle et politique	27
2.9.1. Changement climatique	28
2.9.2. Une situation alimentaire précaire.....	29
2.10. Alimentation et Nutrition.....	29
2.11. Interventions en faveur des Batwa.....	30
III. CADRE JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL	32
3.1. Cadre national	32
3.2. Cadre juridique de la Banque Mondiale.....	34
3.3. Cadre international	34

3.4. Comparaison entre le cadre réglementaire du Burundi et de la Banque Mondiale	35
3.5. Commentaires et conclusion.....	40
IV. LES AVANTAGES SOCIAUX ECONOMIQUE DU PROJET SUR LES BATWA.....	41
V : PROCESSUS DE CONSULTATION AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET	47
5.1. Introduction	47
5.2. Processus de consultation des Populations autochtones	47
5.3. Consultation pour la réalisation du PPA	47
5.4. Les acteurs publics des provinces et communes bénéficiaires du projet.....	47
5.5. Consultations publiques dans le cadre du présent CPPA.....	48
VI. ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTE BATWA	51
VII : MONTAGE INSTITUTIONNEL ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PLANIFICATION	52
7.1. Montage institutionnel	52
7.2. Modalités de suivi et d'établissement du rapport.....	52
VIII : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	53
IX : CONSULTATION.....	54
X : DIVULGATION.....	54
ANNEXES	55
ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LES SEMI STRUCTUREES.....	54
ANNEXE II : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	57
ANNEXE III : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES (CPPA)POUR LE PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE DES COLLINES DU BURUNDI (PRCCB)	58

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1: Nombre des participants dans les consultations/groupes de discussion	10
Tableau 2 : Informateurs clés	11
Tableau 3: Listes des ménages interviewes	11
Tableau 4: Répartition par commune et les collines d'intervention.....	13
Tableau 5 : Répartition des répondants selon le Sexe du Chef du ménage	15
Tableau 6 : Répartition des enfants en âge de scolarisation dans les ménages	18
Tableau 7 : Niveau d'étude des enfants en âge de scolarisation	18
Tableau 8 : Répartition des données selon les principales sources de nourriture pour votre ménage.....	30
Tableau 9 : Synthèse des impacts positifs, négatifs et des mesures d'atténuation	36
Tableau 10 : Synthèse des impacts positifs, négatifs et des mesures d'atténuation	43
Tableau 11 : Proposition des activités et interventions spécifiques en faveur de la population Batwa et du budget y relatif.....	a

LISTE DE FIGURES

Figure 1 : Répartition selon l'âge du répondant	15
Figure 2: Taux d'accès à des services de santé selon les provinces.....	16
Figure 3 : Proportion des principales difficultés pour accéder à la santé	17
Figure 4 : Principales difficultés qui empêchent l'accès facile à la scolarisation des enfants BATWA selon les provinces.....	19
Figure 5 : Taux d'accès à une source d'eau potable sécurisée.....	22
Figure 6 : Répartition sur le statut occupation des logements des peuples autochtones	22
Figure 7 : Répartition des matériaux dominants.....	22
Figure 8 : Répartition des types de toilettes utilisés principalement dans les ménages visités	23
Figure 9 : Principaux moyens de subsistance du ménage	25
Figure 10: Répartition des localités touchées par un changement climatique selon les provinces	28
Figure 11: Impacts des changements climatiques sur les PA.....	29
Figure 12: Répartition des difficultés à accéder à une alimentation nutritive	29
Figure 13: Taux de sécurité alimentaire des ménages visités.....	29
Figure 14: taux de participation des partenaires avec des initiatives de développement	31

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1: Abri des Batwa à Muyinga Commune Buhinyuza.....	23
Photo 2: Latrine des Batwa en Commune Buganda, Province Cibitoke	24
Photo 3: vue des participants aux consultations en Commune Matongo	50
Photo 4: Vue des participants en commne Buganda -Ndava	50

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADD	Association Duhaguruke Dukore
ADRA	Agency for Development Relief Adventist
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ASC	Agent de Santé Communautaire
BIF	Franc Burundais
BM	Banque Mondiale
CAM	Carte d'Assistance Maladie
CAPAD	Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement
CCDC	Comité Communaux de Développement Communautaire
CFCIB	Chambre Fédérale de Commerce et de l'Industrie du Burundi
CLR	Centre de Leadership Régional
CNS	Centre National d'Insémination Artificielle
CNS	Centre National de Spécialisation
CNTA	Centre National des Technologies Alimentaires
CONSEDI	Conseil pour le Développement Intégré
COSA	Commission de Santé
CP	Comité de Pilotage
CPPA	Cadre de Planification en faveur de la Population Autochtone
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CTSE	Comité Technique de Suivi-Evaluation
CWW	Concern Worldwide
DAP	Di-ammonium phosphate
DGMAVA	Direction Générale de Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricole
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
ESE	Expert en Suivi-Evaluation
ESES	Expert de Sauvegarde Sociale et Environnementale
FABI	Faculté d'Agronomie et de Bio-Ingénierie
FACAGRO	Faculté d'Agronomie
FOPABU	Forum des Producteurs Agricoles du Burundi
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Internationale Allemande)
EIC	Information Education Communication
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
IRRI	International Rice Research Institute
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ITAB	Institut Technique d'Agriculture du Burundi
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
ODP	Opérateur de Proximité
ONCCS	Office National de Contrôle et de Certification des Semences
ONG	Organisation Non Gouvernemental
OP	Organisation des Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PAR	Plan d'Action de Réinstallation

PADZOC	Projet d'Aménagement Durable des Zones Caféicoles
PPA	Plan d'Action en faveur de la Population Autochtone
PPAAE	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Est
PRONIANUT	Programme National Intégré d'Alimentation et de Nutrition
PV	Procès-Verbal
RDC	République Démocratique du Congo
TIMP	Technologies, Innovations, and Management Practices
UB	Université du Burundi
UCEDD	Union Chrétienne pour l'Education et le Développement des Déshérités
UCP	Unité de Coordination du projet
UNIPROBA	Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience
ZOA	Zuid-Oost Azië (en Neerlandais)

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB), le Gouvernement du Burundi a sollicité et obtenu la promesse d'un financement auprès de la Banque Mondiale. Ce projet d'investissement de 70 millions de dollars américains vise à renforcer l'environnement propice à la résilience climatique (composante 1), à améliorer la gestion intégrée des bassins versants prioritaires à risque (composante 2) et à améliorer la résilience des moyens de subsistance des communautés ciblées (composante 3). Les activités seront organisées en trois volets techniques complémentaires, ainsi que les volets de gestion de projet et mesures d'intervention d'urgence.

Le projet prévoit couvrir environ 100 collines ciblées de 12 communes, réparties dans 8 provinces dont : les provinces Bujumbura (Isare-Kanyosha), Bururi (Songa), Cibitoke (Buganda-Murwi), Gitega (Bugendana-Giheta), Kayanza (Matongo), Muyinga (Buhinyuza), Kirundo (Bwambarangwe –Busoni) et Rumonge (Buyengero).

Le projet appuiera le Gouvernement du Burundi à renforcer sa capacité à anticiper, surveiller et agir sur l'intensification des risques liés au changement climatique et à la dégradation des terres tout en améliorant les moyens de subsistance des personnes vulnérables. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales et locales au Burundi pour co-concevoir et co-mettre en œuvre un processus multisectoriel pour atteindre la résilience climatique tout en renforçant les moyens de subsistance résilients au climat afin d'améliorer les perspectives économiques des ménages dans les zones ciblées.

L'examen préalable des risques et impacts environnementaux et sociaux montre que le projet vise à fournir des investissements physiques dans la restauration des terres à travers des solutions de gestion intégrée des bassins versants, une agriculture intelligente face au climat et des moyens de subsistance résilients au changement climatique. Le projet pourrait entraîner des effets et des impacts environnementaux et sociaux positifs/négatifs.

Au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux et activités envisagés, et la reconnaissance de l'existence des peuples autochtones dans la zone d'intervention, la préparation du PRCCB doit se conformer au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale. La Norme Environnementale et Sociale (NES) n°7 du CES reconnaît que les peuples autochtones /communautés locales traditionnelles d'Afrique subsahariennes historiquement défavorisés ont leur propre compréhension et vision de leur bien-être et que, de façon générale, ils ont une conception globale de leur relation intrinsèque avec les terres et les pratiques traditionnelles qui reflète leur mode de vie. Cette conception intègre leurs principes fondamentaux et leur aspiration à vivre en harmonie avec leur milieu et à former une communauté basée sur la solidarité et la complémentarité.

C'est ainsi qu'un Consultant a été sollicité pour appuyer l'Unité de Préparation du PRCCB dans l'élaboration de ce cadre qui fournit des informations sur la localisation des Batwa dans les zones d'intervention du projet. Il permet également non seulement de juger des répercussions positives et négatives du projet, y compris les risques EAS/HS du projet sur les populations autochtones, mais également de minimiser les impacts négatifs sur le plan économique et socioculturel des peuples autochtones de manière adaptée.

De manière concrète, l'objectif principal de ce CPPA consiste à s'assurer que le projet en préparation PRCCB (i) obtient un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informée ; (ii) respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones, et (iii) offrira aux populations autochtones (PA) y compris les femmes et les filles de cette communauté, les retombés et bénéfices du projet.

La démarche méthodologique adoptée dans cette étude est une approche participative (focus group, entretiens semi-structurés, questionnaires), en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet. Cette démarche participative a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différentes parties prenantes ; notamment : l'équipe de préparation du projet, les populations autochtones Batwa, les représentants des associations des populations autochtones, les ONG intervenant dans l'appui aux PA, les services techniques de l'Etat, etc.

Ainsi, 19 consultations sous forme de focus group et 30 interviews semi structurés avec les différents acteurs, ajoutés aux enquêtes ménages, ont été organisées du 4 au 29 mars 2024 dans 10 communes de la zone d'intervention du projet.

Cette étude, qui a permis une consultation libre et basée sur la communication des informations nécessaires, a impliqué un total de 1318 participants. Parmi eux, 602 ont pris part à des groupes de discussion, avec une répartition de 244 hommes et 358 femmes. Les enquêtes auprès des ménages ont porté sur 686 ménages, parmi lesquels les femmes représentaient 24,5 %. En outre, 30 informateurs ont été consultés, dont 12 étaient des femmes. Globalement, les femmes étaient représentées à hauteur de 40 % dans l'ensemble des consultations, avec une participation de 24,4 % dans les enquêtes ménages et de 59 % dans les groupes de discussion.

Des consultations spécifiques avec les femmes Batwa ont été conduites par une femme Experte en genre et ont permis de comprendre les risques VBG contextuels. Les consultations visaient également à identifier et évaluer les risques potentiels en matière de infections sexuellement transmissibles (EAS/HS) découlant de l'activité du projet. De plus, elles ont permis d'identifier des points d'accès sécurisés et accessibles aux personnes affectées (PA) pour le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), de désigner des Points Focaux PA au sein des Comités locaux, et enfin, de mettre en place des services de prise en charge de la violence basée sur le genre (VBG) accessibles aux femmes et aux filles PA.

Tous les participants aux consultations ont eu l'occasion de prendre pleinement connaissance du nouveau projet, de ses objectifs et des activités prévues. Ils ont exprimé leurs points de vue et adhèrent massivement au projet.

Cette étape a permis au consultant de recueillir les desiderata des peuples autochtones et de préparer le présent Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA).

La mission pour l'élaboration d'un Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones/Batwa (CPPA) a confirmé l'existence de 1890 ménages Batwa assimilés aux populations autochtones et établis sur 43 collines de la zone d'intervention du projet.

La prise en compte des préoccupations des Batwa dans le projet pourra générer beaucoup d'impacts positifs notamment :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des ménages Batwa à travers les appuis en termes d'intrants agricoles et la mise en valeur des exploitations pour une agriculture durable ;
- L'amélioration des revenus issus de la vente des produits agricoles pour les Batwa ayant des terres ;
- L'amélioration des compétences techniques de production agricole pour les ménages Batwa bénéficiaires des actions de formation ;
- La réduction du taux d'abandon scolaire suite à la disponibilité alimentaire pour les ménages Batwa bénéficiaires des appuis du projet ;
- La création de l'emploi (main-d'œuvre agricole lors des travaux de haute intensité de main d'œuvre) et par conséquent l'augmentation des revenus ;
- Le renforcement des capacités des associations des Batwa ;
- Le renforcement de la cohésion sociale au niveau communautaire suite à l'intégration des Batwa dans des associations de production ou de commercialisations ;
- La prise de conscience des ménages Batwa pour initier des activités génératrices de revenu à caractère durable et l'amélioration de la sécurisation foncière des propriétés des Batwa.

Par ailleurs, le projet pourrait entraîner aussi des impacts négatifs parmi lesquels on peut citer notamment : (i) les risques EAS/HS ; (ii) les risques d'exclusion des PA lors du recrutement de la main-d'œuvre dans les travaux d'infrastructures de base, (iii) la discrimination des PA dans le processus inclusif de consultation communautaire au niveau local dans tout le processus du projet, (ivv) la marginalisation et la discrimination par les autres communautés et (v) le risque de ne pas remplir les critères de ciblage des bénéficiaires d'animaux d'élevage notamment le cheptel bovin, (vi) le risque lié à l'inventaire des terres domaniales qui pourrait déposséder les Batwa des terres leur octroyées par l'Administration sans titre d'occupation. Ces impacts négatifs sont maitrisables et des mesures d'atténuation ont été proposées dans le CPPA. Il s'agit essentiellement des activités de :

- Sensibilisation de toutes les parties prenantes sur le code d'éthique et de bonne conduite en vue de prévenir, faire connaître les risques liés aux EAS/HS et la stigmatisation/marginalisation des PA ;

- Sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les risques sociaux et environnementaux, incluant les risques d'EAS/HS, liés aux activités du projet;
- Consultation avec les femmes PA pour identifier leurs risques spécifiques en VBG, y compris EAS/HS, identification de portes d'entrées pour le MGP sûre et accessibles pour les femmes PA et des points focaux PA dans les comités locaux (hommes et femmes) et des services de prise en charge VBG accessibles pour elles ; ceci tout le long de la mise en œuvre du projet ;
- Communication et sensibilisation envers les PA et des prestataires pour une meilleure participation et implication des PA dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Mettre en place les mécanismes de communication et d'information adaptés aux PA ;
- Intégrer les représentants des PA dans les différents comités locaux initiés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Prévoir les appuis en petit bétail pour les PA et les sensibiliser pour le changement de comportement en vue de pérenniser la chaîne de solidarité Communautaire animale au sein des PA ;
- Plaidoyer auprès de l'autorité habilitée pour la régularisation par cession des terres aux PA en bonne et due forme : assurer des contacts avec les décideurs au plus haut niveau afin qu'il ait cession effective des terres aux PA.

Les actions à mener, déjà prévisibles, en faveur des Batwa dans le cadre du PRCCB s'articulent sur les aspects ci-après :

- L'amélioration de l'emploi et les moyens de subsistance alternatives pour les communautés Batwa vivant autour des aires protégées /Développement des AGR ;
- La promotion de l'écotourisme communautaire dans et autour des aires protégées ;
- L'Intégration des communautés Batwa dans les activités de gestion des aires protégées (d'aménagement et d'entretien des pistes dans les aires protégées) ;
- La valorisation de la culture et du savoir des Batwa ;
- L'encadrement technique des Batwa par rapport aux activités du projet (sous composante 2.3 Amélioration de la productivité des terres par la distribution des animaux d'élevages et des intrants agricoles) ;
- Le renforcement du leadership des Batwa via les activités en rapport avec l'IEC (Information Education et Communication) et plaidoyer.

Ainsi la mise en œuvre du CPPA sera effectuée sous la coordination de l'Unité de Coordination du projet et supervisée par les Spécialistes en Sauvegarde environnementale et Sociale (SES), avec l'implication d'une ONG de mobilisation communautaire, de l'OBPE en charge de la protection des aires protégées pour un encadrement de proximité ainsi que les représentants des communautés Batwa qui vont assurer le suivi de proximité.

Le programme de suivi sera axé sur le suivi permanent, la supervision et l'évaluation annuelle. Il s'inspirera du système de suivi-évaluation du projet, mais aussi devra comprendre les indicateurs spécifiques de suivi des mesures prévues dans ce CPPA. Ce dernier devra être participatif et inclusif afin que chaque acteur puisse jouer pleinement son rôle en vue d'assurer l'appropriation des acquis. L'UCP à travers les spécialistes en sauvegarde sociale sera responsable du suivi des données y relatives et de l'atteinte des indicateurs.

Pour assurer une inclusion effective des Batwa dans le mécanisme de gestion des plaintes (MGP), plusieurs mesures spécifiques sont recommandées :

- ✓ Intégrer un représentant Batwa à tous les niveaux des comités de gestion des plaintes, garantissant ainsi la prise en compte adéquate des perspectives et des besoins des Batwa.
- ✓ Établir des canaux de réception dédiés tels qu'une ligne téléphonique spécifique ou des boîtes aux lettres dans les zones Batwa, facilitant ainsi un accès direct et accessible au MGP.
- ✓ Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les Batwa sur le fonctionnement du MGP, en mettant l'accent sur leurs droits et les procédures pour soumettre une plainte.
- ✓ Fournir une assistance linguistique et culturelle afin de surmonter les barrières linguistiques et culturelles, assurant ainsi une participation pleine et équitable des Batwa au MGP.
- ✓ Collaborer étroitement avec les associations locales Batwa pour concevoir et mettre en œuvre ces mesures, assurant qu'elles répondent de manière pertinente aux besoins réels de la communauté.
- ✓ Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des mesures prises, permettant ainsi des ajustements continus pour améliorer le MGP et répondre aux besoins spécifiques des Batwa.
- ✓ Adapter le MGP en fonction des mécanismes de gestion des plaintes préférés par les Batwa, identifiés à travers des consultations, afin d'assurer une acceptabilité maximale et une utilisation efficace du système..

Au-delà de cette gestion à l'amiable, les PA se sentant lésés peuvent saisir les juridictions en vigueur dans le pays.

En conclusion, la mise en œuvre du CPPA permettra de :

- ✓ Atténuer les impacts potentiels négatifs et risques identifiés du projet sur les PA ;
- ✓ Contribuer à la réduction de la pauvreté des populations autochtones et encourager un développement durable.
- ✓ Améliorer les impacts positifs sur les PA les plus pauvres, marginalisées et vulnérables ;
- ✓ Impliquer dans tout le processus de mise en œuvre du projet les PA afin de respecter pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones ;
- ✓ Réduire la discrimination et l'exclusion des PA dans la zone d'intervention du projet.

Le budget pour la mise en œuvre du cadre de planification en faveur des Batwa est estimé à un milliard sept cent vingt-six millions huit cent trente-six mille francs Burundi ou six cent quatre mille dollars américains (1.726.836.000 Fbu soit 604.000 USD).

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le Burundi est un pays à faible revenu et on estime que 87% de ses 11,9 millions d'habitants vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2020 (Banque Mondiale, Macro Poverty Outlook, 2021). Sa fragilité multidimensionnelle se traduit par des risques politiques, économiques et sécuritaires élevés pour l'économie. Ainsi, les principaux problèmes de développement auxquels le Burundi est confronté sont la croissance démographique rapide, une croissance économique peu équilibrée et des faiblesses politiques et institutionnelles.

Etant majoritairement rural, les niveaux de vulnérabilité du Burundi dans certaines zones rurales sont profonds à cause du manque de diversification économique et de la faible productivité des cultures freinant ainsi le développement économique et social du pays.

A cela s'ajoutent les risques climatiques. L'intensification des catastrophes liées au climat telles les inondations, les vents violents, la sécheresse etc. exacerbe la dégradation des terres et des ressources mettant à rude épreuve le tissu social. L'évolution rapide du changement climatique au Burundi fait peser des menaces immédiates et croissantes sur l'agriculture, d'où la nécessité d'intensifier des efforts visant à améliorer la résilience au changement climatique et ainsi assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est dans ce cadre que la République du Burundi envisage de mettre en œuvre le Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB) avec l'appui de la Banque mondiale. Ce projet s'aligne au double objectif du Groupe de la Banque Mondiale de mettre fin à l'extrême pauvreté et de stimuler une prospérité partagée.

Suite à la présence des Batwa (considérés comme peuples autochtones) dans la zone d'influence du projet, la NES 7 « Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée » (PA) du Cadre Environnemental et Social du groupe de la Banque Mondiale est jugée pertinente. Cette NES prévoit que le demandeur de financement, auprès de la Banque Mondiale, consulte les Peuples Autochtones concernés et prépare un plan en leur faveur.

La présente étude concerne l'élaboration d'un Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) Batwa de la zone du projet. Le CPPA permettra de prendre en compte les préoccupations des Batwa pour qu'ils puissent bénéficier des retombées positives du projet.

1.2. Description du projet

1.2.1. Objectif de développement

L'objectif de développement du projet est d'accroître la gestion intégrée du paysage et améliorer la résilience des moyens de subsistance des communautés fragiles dans les collines cibles du Burundi. Le Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB) va permettre d'intensifier la gestion des paysages et de renforcer la résilience des moyens de subsistances des communautés menacées par l'intensification des risques liés au climat et à la dégradation des sols dans l'ensemble du Burundi.

Il aidera en outre le Gouvernement du Burundi à renforcer sa capacité à anticiper, surveiller et à agir sur l'intensification des risques liés au changement climatique et à la dégradation des sols, tout en améliorant les moyens de subsistance des personnes vulnérables.

1.2.2. Les composantes du projet

Le projet comprendra cinq composantes :

Composante 1 : Renforcer l'environnement politique et réglementaire favorable à la coordination nationale de l'action climatique et le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en échelle de la restauration des paysages sur tout le territoire national

Les activités de ce volet amélioreront, les politiques, les réglementations, les procédures administratives et les capacités institutionnelles. Elles permettront une approche globale de la gouvernance climatique et foncière et une collaboration intersectorielle entre les principales parties prenantes : Agences gouvernementales nationales, gouvernements locaux, société civile, universités, entreprises, coopératives agricoles, écoles et ménages y compris les groupes socialement marginalisés et défavorisés.

Composante 2 : Intensifier la restauration durable des paysages sur les bassins versants les plus dégradés

Cette composante financera l'intensification des activités de gestion durable des paysages au niveau des bassins versants (terrassement, reboisement, systèmes d'irrigation adaptés localement et gérés par les agriculteurs y compris la gestion des bassins versants vulnérables et à risque dans les zones protégées).

Composante 3 : Renforcement de la résilience des moyens de subsistance des communautés collinaires cibles du Burundi

La composante investira dans les activités visant à accroître la résilience des moyens de subsistance des communautés ciblées par le projet. Il s'agira des activités pour préparer et intégrer les plans d'actions sur le changement climatique dans les Plans Communaux de Développement Communautaires (PCDC), soutenir les moyens de subsistances résistants au climat pour les communautés les plus vulnérables au climat, et améliorer la sécurité foncière par la certification des terres dans chaque colline ciblée. etc.

Dans toutes les composantes, le projet donnera priorité à l'équité, l'inclusion et à la cohésion sociale qui sont des ingrédients essentiels de la résilience à long terme face à la fragilité multirisque observée dans les collines du Burundi. Le projet mettra l'accent sur le genre et l'inclusion sociale car les femmes représentent une part disproportionnée de la population dans les collines rurales.

Composante 4 : Appui à la mise en œuvre du projet

Les activités de la composante porteront sur la gestion et la coordination du projet, au suivi et à l'évaluation ainsi que la communication et gestion des savoirs.

Composante 5 : Intervention d'urgence en cas d'imprévue

En cas d'urgence éligible, cette composante permettra d'utiliser des fonds non engagés, de la catégorie des dépenses non allouées et/ou permettra au gouvernement de demander à la Banque mondiale de réaffecter des financements provenant d'autres composantes du projet.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter un consultant national individuel qui sera chargé d'élaborer un plan en faveur des Peuples Autochtones de la zone d'intervention PRCCB.

1.3. Objectif de l'étude

De manière générale, un cadre de Planification en faveur des populations autochtones vise à recueillir des données permettant de: (i) établir la situation des populations autochtones se trouvant dans la zone du projet; (ii) déterminer les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur leur mode de vie; (iii) proposer des mesures d'atténuation d'éventuels impacts négatifs; (iv) identifier des actions à mettre en œuvre en vue de leur assurer une intégration économique; (v) définir des actions permettant l'amélioration de leurs conditions de vie afin qu'ils puissent jouir pleinement de leur dignité.

Selon le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, les Emprunteurs de la Banque Mondiale acceptent de se conformer à un ensemble de normes environnementales et sociales (NES) appliquées aux prêts de projets d'investissement financés par la Banque. Cela inclut le développement de certains instruments requis.

La NES 7 requiert une consultation des communautés de populations autochtones affectées, libre et fondée sur la communication des informations requises, et notamment au stade de la préparation du projet, afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vue et de s'assurer qu'elles adhèrent massivement au projet. L'objectif de cette mission est de préparer un Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA).

De tels projets financés par la Banque prévoient des mesures destinées : a) à éviter des répercussions négatives potentielles sur les communautés de population autochtone ; ou b) si cela n'est pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser ces répercussions. Ils sont aussi conçus de manière à assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socioéconomiques culturellement adaptés qui profitent à la population féminine comme à la population masculine et à toutes les générations.

Le présent CPPA fait une analyse des alternatives au projet, susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre de cette évaluation sociale seront fonction de la nature et de l'ampleur des répercussions positives ou négatives du projet proposé sur les populations

autochtones.

Le CPPA va fournir des informations sur la localisation des Batwa dans les lieux d'activités du Projet ; Ce qui permettra non seulement de juger des répercussions positives et négatives, y compris celles liées aux VBG contextuelles et aux EAS/HS pouvant être générées par les activités du projet sur les populations autochtones, mais également de minimiser les impacts négatifs sur le plan économique et socioculturel des peuples autochtones.

La revue documentaire des études déjà existantes ainsi que les consultations conduites avec les femmes PA (Batwa), ont permis d'identifier leurs risques spécifiques liés aux EAS/HS, l'identification de Points Focaux femmes PA dans les Comités locaux et enfin des services de prise en charge VBG accessibles pour les femmes batwa.

Les consultations avec les femmes Batwa ont tenu en compte des principes de sécurité et confidentialité, ainsi que des us et coutumes des Batwa.

Les consultations ont été animées et/ou accompagnées par une femme experte en approche genre et développement dans le but de faciliter les échanges, mais aussi pour s'assurer que les femmes en général et les PA spécifiquement, disposent des espaces idoines afin de prendre part aux consultations.

Le CPPA analyse les activités du projet susceptible d'avoir des répercussions importantes. Le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre de cette évaluation sociale seront fonction de la nature et de l'ampleur des répercussions positives ou négatives du projet proposé sur les populations autochtones.

Le CPPA propose des dispositifs à prendre pour s'assurer que le projet soit bénéfique aux peuples Batwa dans les zones d'intervention du projet.

1.4. Démarche méthodologique

L'élaboration du CPPA a suivi une approche participative en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (populations autochtones y compris les femmes et les filles, associations des peuples autochtones, autres populations rurales, ONG, agences gouvernementales, partenaires techniques).

Elle a fait intervenir non seulement la consultation des sources secondaires mais aussi des discussions avec les parties prenantes administratives, mais plus particulièrement avec les populations autochtones elles-mêmes et des institutions de défense des droits des Populations Autochtones.

Une analyse participative a permis d'actualiser la connaissance de leurs modes de vie et de leurs aspirations. Cette analyse a été réalisé sur base d'une identification des lieux où vivent les populations autochtones dans la zone d'influence, des discussions préliminaires avec les populations autochtones dans les zones identifiées, accessibles et des discussions avec leurs voisins pour informer toutes les parties prenantes concernant les objectifs de ce CPPA, du programme d'étude etc. , des discussions des groupes (focus group) et interviews semi-structurées, des discussions individuelles/collectives avec des peuples autochtones des différentes catégories socio-professionnelles (hommes, femmes, jeunes et vieux).

De manière concrète, le consultant s'est servi des méthodes suivantes :

- ✓ Revue des documents du projet : Les documents qui ont été analysés sont : la Note conceptuelle du PRCCB, le Cadre Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale (CES), y compris le plan d'action EAS/HS du projet.
- ✓ Entretiens avec informateurs clés tels que, les autorités locales, les ONG œuvrant dans la zone d'intervention et dans le secteur ciblé par le projet, les organisations des femmes/Batwa, et celles pour la défense des droits des enfants, les membres des organisations communautaires de base.
- ✓ Des consultations avec des personnes clés ont été réalisées, notamment avec les responsables de l'UNIPROBA (Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa).
- ✓ Une série de consultations directes avec les peuples autochtones Batwa de la zone du projet ont été tenues respectivement en date du 26,27,28,29, 30 ,31 mars et 1^{er} avril 2024 dans les communes de BUGANDA, MURWI, BUHINYUZA, BWAMBARANGWE, BUSONI, MATONGO, BUGENDANA, KANYOSHA et ISALE, GIHETA.

- ✓ Parallèlement, une enquête socio-économique des ménages des populations autochtones Batwa avec un échantillon représentatif de 686 répondants tirés de manière aléatoire dans dix (10) communes de la zone d'intervention du projet a été mené pendant la période du 11 au 26 mars 2024 pour récolter des données quantitatives ayant servi à l'évaluation de l'état des lieux sur la situation socio-économique des peuples autochtones.

Tableau 1: Nombre des participants dans les consultations/groupes de discussion

Province	Commune	Colline	Type de groupe/Profil	Participation		
				H	F	Total
Au niveau des groupes de discussion						
MUYINGA	Buhinyuza	Nyagishiru	Groupe mixte	17	15	32
			Groupe de femmes	0	20	20
KIRUNDO	Bwambarangwe	Budahunga	Groupe mixte	40	50	90
	Busoni	Nyagisozi	Groupe mixte	37	20	57
		Kibonde	Groupe femme	0	20	20
GITEGA	Bugendana	Bitare	Groupe mixte	9	15	24
			Groupe de femmes	0	15	15
		Jenda	Groupe mixte	12	19	31
			Groupe de femmes	0	24	24
KAYANZA	Matongo	Butuhurana	Groupe mixte	20	30	50
		Kivumu	Groupe mixte	18	39	57
CIBITOKÉ		Remera	Groupe mixte	23	14	37
			Groupe de femmes	0	14	14
		Mugano	Groupe mixte	33	10	43
	Murwi		Groupe de femmes	0	10	10
	Buganda	Nyamitanga	Groupe mixte	21	9	30
			Groupe de femmes	0	9	9
BUJUMBURA	Isale	Cirisha	Groupe mixte	14	10	24
			Groupe de femmes	0	10	10
Total				244	358	602

Tableau 2 : Informateurs clés

PROVINCES	INFORMATEURS
MUYINGA (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Communal; - Conseiller du Gouverneur; - Deux représentants UNIPROBA
KIRUNDO (7)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller du Gouverneur; - Administrateur Bwambarangwe; - Conseiller Communal chargé des questions social Busoni ; - Représentant Croix Rouge; - Représentant CONCERN; - Représentant Communal UNIPROBA; - Représentant World Vision
CIBITOKÉ (6)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouverneur de Province - Conseiller du Gouverneur chargé du développement - Administrateur Communal Murwi; - Point focal UNIPROBA Cibitoke. - Représentant Communal de l'UNIPROBA Murwi - Représentant Communal de l'UNIPROBA Buganda.
KAYANZA (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller du Gouverneur - Conseiller Communal; - Représentant Communal UNIPROBA; - Chef de Colline Kivumu;
GITEGA (5)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller du Gouverneur; - Administrateur Communal Bugendana; - Administrateur Communal Giheta ; - Point focal UNIPROBA Gitega; - Représentant Communal UNIPROBA Bugendana.
BUJUMBURA (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire exécutif au niveau National de l'UNIPROBA - Chef chargé des projets à l'UNIPROBA <p>Deux Chefs des Collines</p>

Tableau 3: Listes des ménages interviewés

Province	Commune	Total Collines	Echantillon	Nombre de ménages
Bujumbura	Isare	1	Cirisha	30
	Kanyosha	3	Mwico	15
			Mayemba	10
			Kirombwe	8
			Total	63
Cibitoke	Buganda	6	Gasenyi	7
			Kansenga	17
			Murambi	19
			Muremera	14
			Ndava	24
			Ruhagarika	18
	Murwi	5	Butega	15
			Mugimbu	14
			Nyarurinzi	6
			Remera	14
			Rugano	12
			Total	160
Gitega	Bugendana	5	Carire	40
			Runyeri	32
			Bitare	16
			Jenda	17
			Mirama	19
	Giheta	1	Muremera	17
			Total	141
Kayanza	Matongo	4	Banga	48
			Butuhurana	25
			kivumu	18
			Murambi	3
			Total	94
Kirundo	Busoni	6	Marembo	26
			Gatete	27
			Kibonde	29
			Nyagisozi	14
			Nyabisindu	6
			Gatare	26
	Bwambarangwe	2	Budahunga	46
			Kibonobono	7
			Total	181
Muyinga	Buhinyuza	2	Nyagishiru	24
			Rugongo	23
			Total	47
			TOTAL	686

II. EVALUATION SOCIALE

2.1. Introduction

En collaboration avec les communautés autochtones, le Consultant a mené une enquête auprès de 686 familles pour éclairer les dynamiques socio-économiques qui les façonnent. Cette initiative visait à explorer en profondeur les structures de composition des ménages, les sources de revenus, les niveaux d'éducation et d'accès aux services de base, ainsi que d'autres aspects importants de la vie quotidienne.

2.2. Situation démographique

La mission a effectué une enquête préliminaire auprès des autorités locales et les responsables provinciaux et communaux de l'UNIPROBA pour déterminer le nombre et la localisation des ménages batwa de la zone d'intervention du projet PRCCB.

Tableau 4: Répartition par commune et les collines d'intervention

Province	Commune	Colline	Nombre de ménages
BUJUMBURA RURAL	ISALE	Cirisha	100
	TOTAL ISALE		100
	KANYOSHA	Mirama	22
		Ruvumu	23
		Mwico	10
		Kirombwe	8
		Mayemba	10
TOTAL KANYOSHA		73	
BURURI	SONGA	Itaba	1
	TOTAL SONGA		1
CIBITOKÉ	BUGANDA	Mwunguzi	2
		Ruhagarika	94
		Murera	24
		Murambi	29
		Cunyu	36
		Kaburantwa	44
		Ndava-village	34
		Nyamitanga	66
	TOTAL BUGANDA		329
	MURWI	Mushanga	21
		Nyabibuye	74
Ngoma		56	
Nyarurinzi		43	
	TOTAL MUGWI		194
KAYANZA	MATONGO	Banga	49
		Murambi	86
		Butuhurana	64
		Kivumu	27
	TOTAL MATONGO		226

Province	Commune	Colline	Nombre de ménages
GITEGA	GIHETA	Kibogoye	77
	TOTAL GIHETA		77
	BUGENDANA	Runyeri	71
		Mirama	39
		Jenda	28
		Bitare	64
		Carire	53
TOTAL BUGENDANA		255	
MUYINGA	BUHINYUZA	Nyaruhengeri	3
		Rugongo	33
	TOTAL BUHINYUZA		36
	Nyagishiru	30	
KIRUNDO	BWAMBARANGWE	Budahunga	105
		Minyago	7
		Kibonobono	26
	TOTAL BWAMBARANGWE		168
	BUSONI	Nyagisozi	57
		Nyabisindu	50
		Kibonde	61
		Gatare	92
		Marembo	99
		Gatete	196
TOTAL BUSONI		555	
RUMONGE	BUYENGERO	Rubirizi	35
	TOTAL BUYENGERO		35
TOTAL GENERAL			1899

Ce tableau montre que 43% des zones d'intervention (soit 43 collines sur 100) comptent des populations Batwa. Ces collines regroupent 1899 ménages Batwa, soit 1,2 % de la population de la zone d'intervention.

2.3. Caractéristiques sociodémographiques des ménages enquêtés

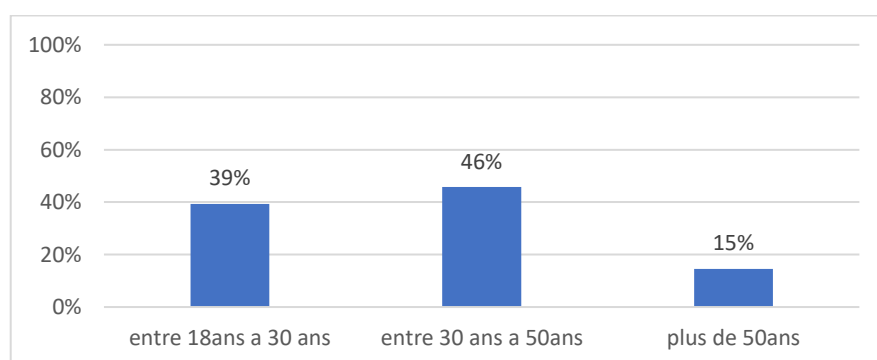
L'enquête a montré que Sur un total de 686 répondants, 518 (soit 75,6 %) sont des chefs de ménage masculins, tandis que 168 (soit 24,4 %) sont des chefs de ménage féminins.

Tableau 5 : Répartition des répondants selon le Sexe du Chef du ménage

	Effective	Pourcentage (%)
Masculin	518	75.6
Féminine	168	24.4
Total	686	100

L'enquête révèle une prédominance nette des chefs de ménage masculins parmi les répondants, représentant environ 75,6 % de l'échantillon total. Cette répartition suggère une tendance sociodémographique où les hommes occupent plus fréquemment le rôle de chef de ménage que les femmes. Cependant, il est également important de noter la présence significative de chefs de ménage féminins, qui représentent 24,4 % de l'échantillon. Cette diversité dans la répartition des rôles de chef de ménage peut refléter des dynamiques familiales variées et des changements sociaux en cours.

Figure 1 : Répartition selon l'âge du répondant



Le graphique ci-dessus illustre la répartition selon l'âge des répondants. Il montre que 39% des répondants ont entre 18 et 30 ans, 46% ont entre 30 et 50 ans, et 15% ont plus de 50 ans. Cette distribution met en évidence une certaine diversité générationnelle parmi les répondants, ce qui peut avoir des implications importantes dans la compréhension des préoccupations et des besoins des différentes tranches d'âge au sein de la communauté Batwa.

2.4. Situation sociale

2.4.1. Santé

Depuis, le lancement du Projet National d'Appui au Développement du Secteur de la Santé en 2009 qui met un accent fort sur l'accès et la prise en charge des femmes et enfants, avec gratuité des soins pour les mères et enfants de 0 à 5 ans, la captation et l'intégration des Batwa dans les COSA (Commissions de Sante) et les ASC (Agence de Santé Communautaire), les Batwa ont depuis adopté l'usage des services de santé. A ce jour, il est estimé qu'environ 85% (cfr CPPA du projet

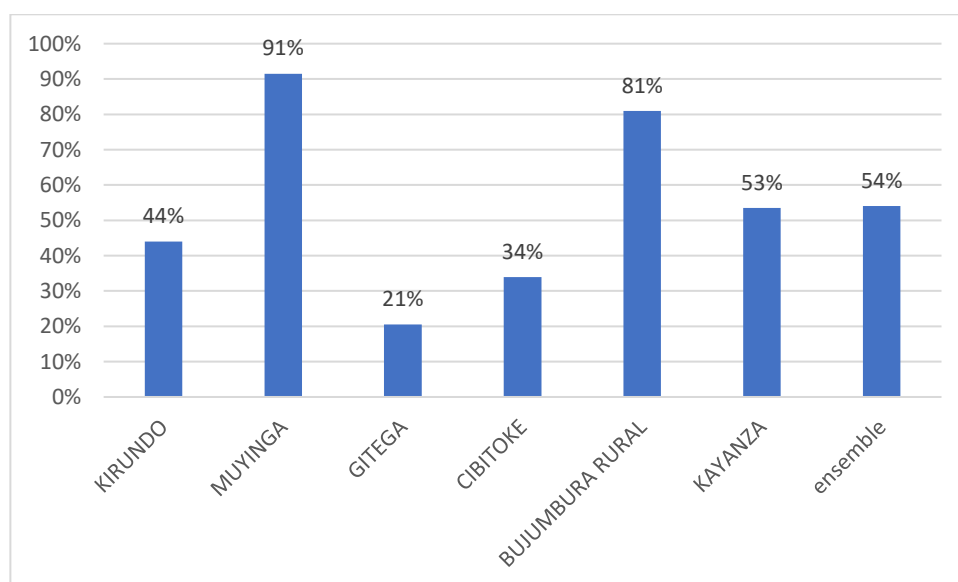
transformation agricole en Afrique de l'est et du centre, mai 2018) des Batwa utilisent les services de santé, avec une nette prédominance observée dans les services pré et postnataux (accouchement systématique dans les structures de santé plutôt que chez le guérisseur traditionnel ; homme Batwa accompagnant leurs épouses, etc.). Des résultats tangibles et fort encourageant ont quelque part « bouleversé » des préconcepts, vu qu'aujourd'hui les Batwa, ensemble avec leurs confrères/ consœurs Hutu et Tutsi organisent et animent des ateliers de sensibilisation de tous les Burundais à l'usage systématique des structures et services de santé.

L'accès aux services de santé est entravé par plusieurs difficultés. En premier lieu, les infrastructures insuffisantes, surtout en zones rurales, avec un manque de centres de santé équipés et accessibles, et la distance aux établissements de santé posent des obstacles majeurs. Ensuite, il y a un déficit de personnel médical qualifié, limitant la qualité des soins disponibles.

La pauvreté et le coût des soins représentent d'autres défis importants. Bien que certains soins soient gratuits pour les mères et les enfants, les coûts des médicaments et traitements pour d'autres groupes sont souvent prohibitifs, et de nombreuses familles n'ont pas les moyens de payer le transport et les soins nécessaires.

Des problèmes culturels et sociaux aggravent la situation : certaines populations préfèrent les guérisseurs traditionnels, retardant l'accès aux soins modernes, et les discriminations envers certaines communautés, comme les Batwa, entravent l'accès équitable aux services de santé. Enfin, la faible sensibilisation et éducation sanitaire limitent l'utilisation des services de santé disponibles. Il est crucial d'intensifier les campagnes de sensibilisation pour informer toutes les couches de la société sur l'importance des soins médicaux modernes.

Figure 2: Taux d'accès à des services de santé selon les provinces

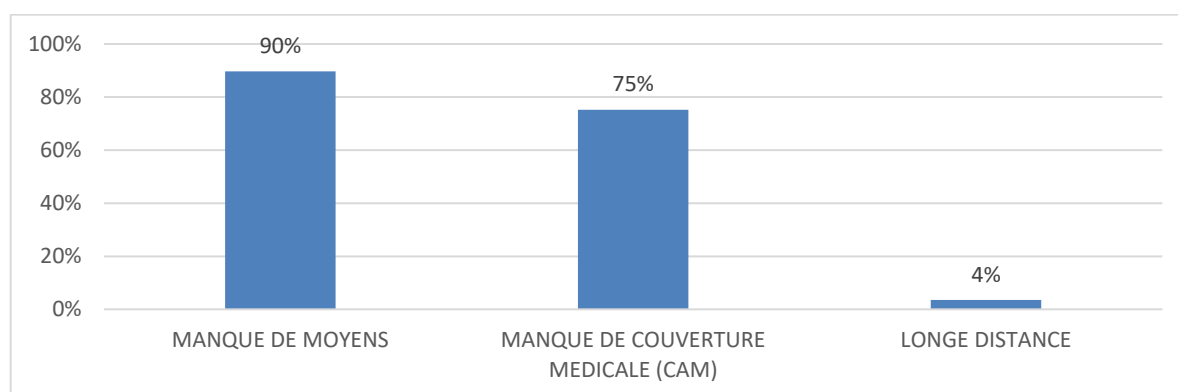


Le graphique indique que plus de 75% des habitants autochtones de MUYINGA et BUJUMBURA RURAL bénéficient de meilleurs services de santé comparativement aux autres provinces, probablement en raison de la présence active des ONG dans ces régions. La moyenne nationale

d'accès aux services de santé est de 54%, signifiant que 46% de la population n'ont pas accès aux soins de santé nécessaires

Le graphique qui suit met en évidence les principales difficultés auxquelles sont confrontés les Batwa pour accéder aux soins de santé. Il révèle que 90% des répondants signalent un manque de moyens comme étant leur principale difficulté, suivi par 75% qui mentionnent un manque de couverture médicale (CAM). Seulement 4% indiquent une longue distance comme étant un obstacle majeur. Ces données soulignent l'importance de garantir un accès équitable aux services de santé et de mettre en place des mesures visant à surmonter les barrières financières et administratives.

Figure 3 : Proportion des principales difficultés pour accéder à la santé



Ce graphique montre que les deux principales difficultés qui empêchent l'accès à la santé sont le manque de moyens avec un taux de 90% et le manque de carte d'assurance maladie avec un taux de 75%.

2.4.2. Education

Les résultats des focus groups que nous avons animé ont montré que dans le secteur de l'éducation par rapport à l'éducation, même si au Burundi l'école primaire est gratuite, les Batwa rencontrent de nombreuses contraintes qui empêchent leurs enfants d'accéder à l'école :

- ✓ Le manque de nourriture ;
- ✓ Le manque de vêtements et d'uniformes ;
- ✓ Le manque/la cherté du matériel scolaire ;
- ✓ La dissuasion par les parents qui retiennent les enfants à la maison pour les aider dans les tâches ménagères et la poterie surtout les jeunes filles ;
- ✓ La stigmatisation, le mépris, l'exclusion, la marginalisation, le complexe d'infériorité, etc. En général, les enfants Batwa sont systématiquement isolés à l'école. Stigmatisés, leurs condisciples les pointent du doigt, les excluent, les considèrent comme des intouchables avec qui ils ne peuvent rien partager : ni jeux ou autres activités, ni ustensiles de cuisine, ni repas ;

- ✓ Le mariage précoce pratiqué dans les communautés Batwa : lorsque qu'elles sont instruites, les filles désertent très souvent l'école au niveau de la 5ème et de la 6ème primaire pour se marier.

Tableau 6 : Répartition des enfants en âge de scolarisation dans les ménages

Titre	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	386	56.3%
Non	300	43.7%
Total	686	100.0%

Ce tableau montre que la majorité des ménages (56,3%) ont des enfants en âge de scolarisation. Cela souligne l'importance de l'éducation dans la société. La part restante de ménages (43,7%) n'a pas d'enfants en âge de scolarisation.

Tableau 7 : Niveau d'étude des enfants en âge de scolarisation

Niveau d'éducation	Effectif	Pourcentage (%)
Aucun	29	7.5
Pre-primaire	14	3.6
Primaire	319	82.6
Secondaire	23	6.0
Université ou plus	1	0.3
TOTAL	386	100.0

Ce tableau montre un faible niveau d'éducation dans la population autochtone. La majorité des enfants (82,6%) ont un niveau primaire seulement, tandis que 7,5% n'ont aucun niveau d'étude. La proportion de personnes ayant un niveau secondaire est faible (6%).

Cette situation met en lumière l'importance d'améliorer l'accès à l'éducation, en particulier au niveau secondaire, et de lutter contre l'analphabétisme.

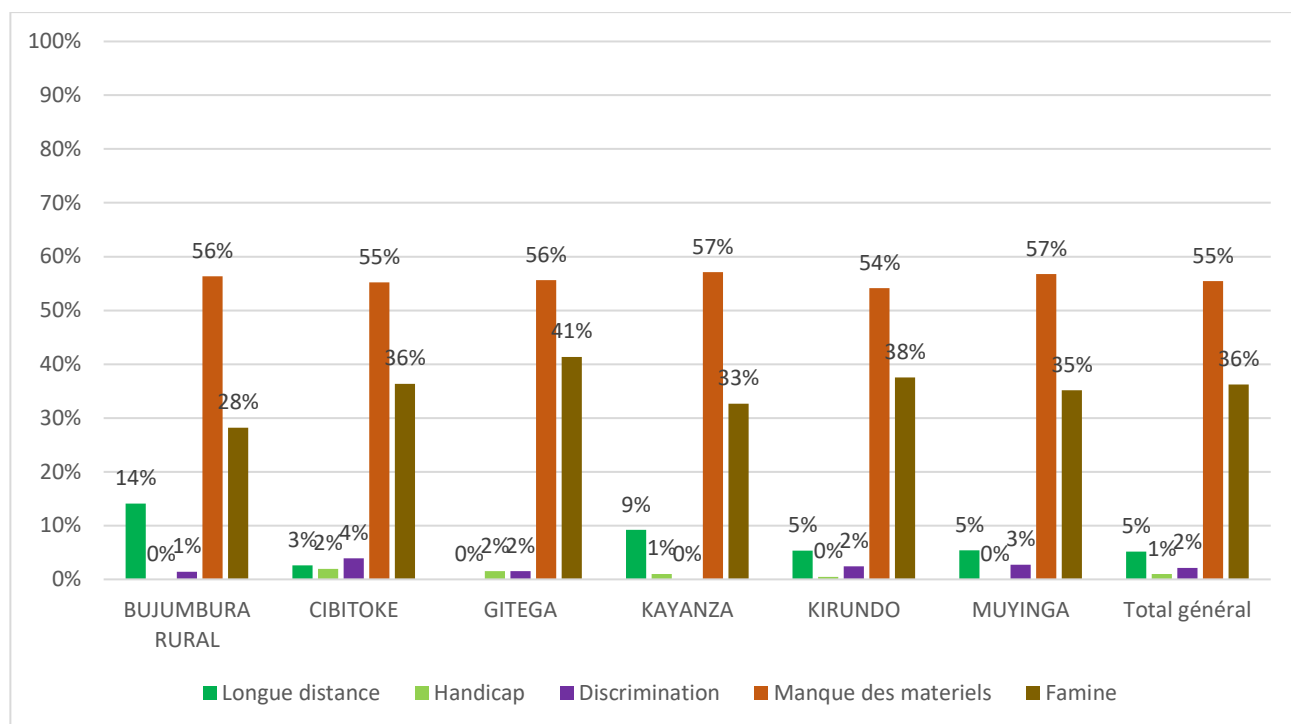
Tableau 8 : Répartition des enfants Batwa qui ont des difficultés pour accéder à l'éducation

	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	418	61.7
Non	260	38.3
Total	678	100.0

Ce tableau montre que l'accès à l'éducation est un défi majeur pour la majorité de la population (61,7%). Seuls 38,3% des personnes n'ont pas de difficultés à accéder à l'éducation.

Cette situation met en lumière la nécessité de lever les barrières à l'éducation et de garantir un accès universel à l'éducation pour tous.

Figure 4 : Principales difficultés qui empêchent l'accès facile à la scolarisation des enfants BATWA selon les provinces



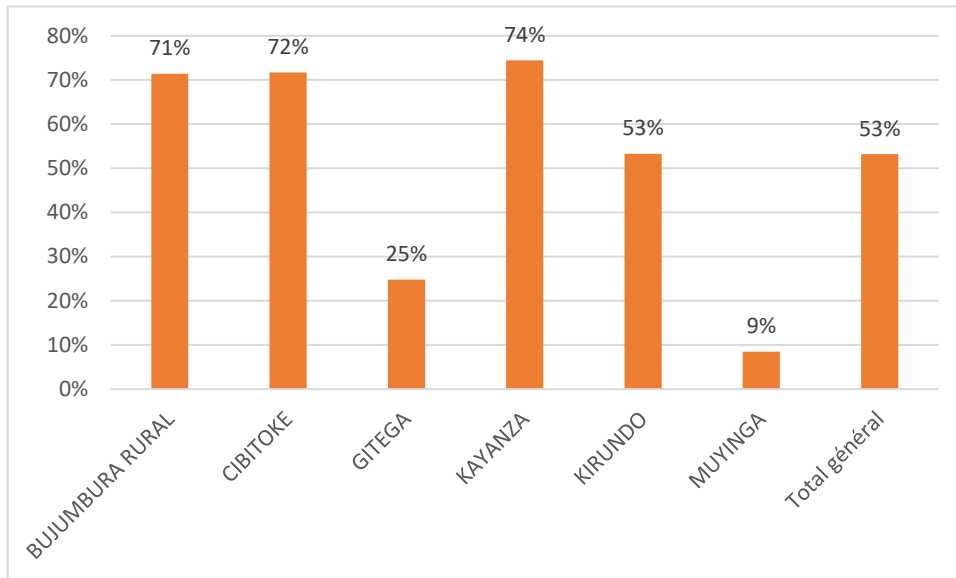
Ce graphique montre que les deux principales difficultés qui les empêchent d'aller à l'école sont le manque de matériel scolaire (55%) et la famine (36%).

Le manque de matériel scolaire est la difficulté la plus importante, ce qui peut s'expliquer par la pauvreté des familles autochtones.

2.4.3. Eau potable

L'accès à l'eau potable est crucial pour la santé et le bien-être de la population. Malgré les défis persistants, le Gouvernement du Burundi et ses partenaires travaillent à améliorer l'accès à cette ressource vitale. Dans la zone d'étude nous avons constaté que des efforts remarquables ont été fournis pour que les PA aient accès à cette ressource vitale .

Figure 5 : Taux d'accès à une source d'eau potable sécurisée



Le **graphique** ci-dessus indique que dans l'ensemble, **53% des personnes interrogées ont accès à l'eau potable**. Une inégalité entre provinces est remarquable. Tout compte fait, l'accès à cette ressource vitale reste problématique pour au moins 47% des peuples autochtones dans la zone considérée . Cette situation met en évidence la nécessité d'investir dans les infrastructures hydrauliques pour garantir un accès universel à l'eau potable, en particulier dans les zones défavorisées. Des investissements dans ce domaine peuvent améliorer la santé et le bien-être des populations locales en réduisant les maladies liées à l'eau contaminée et en favorisant de meilleures conditions d'hygiène et de vie.

Tableau 9 : Répartition des principales sources d'approvisionnement en eau potable

Sources d'approvisionnement en eau	Effectif	Pourcentage (%)
Eau de robinet dans la cour/parcelle	14	3,9
Robinet privé extérieur	29	8,1
Robinet du voisin	5	1,4
Borne fontaine publique	29	8,1
Robinet collectif	228	63,7
Forage	1	0,3
Puit à pompe	3	0,8
Puits/source aménagée	66	18,4
Puits/rivière/lac/marigot/source non aménagée	51	14,2
Eau de pluie	1	0,3

Le tableau montre que la majorité des répondants (64%) s'approvisionnent en eau potable via des robinets publics. 18% utilisent des puits ou des sources améliorés, tandis que 14% dépendent de sources non aménagées, ce qui expose une partie de la population à des risques sanitaires importants.

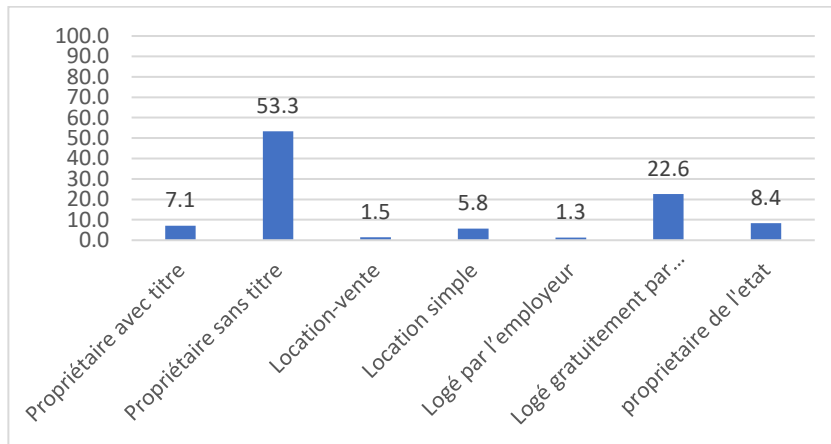
Tableau 10 : Répartition des distances qui séparent la source d'eau et les ménages

Distances	Effectif	Pourcentage (%)
Moins de 500M	330	39.9
Moins de 1km	220	44.1
Moins de 2km	100	14.0
Plus de 2Km	36	2.0
Total	686	100.0

Ce tableau montre que 98% des répondants vivent à moins de 2 km de leur principale source d'eau potable. 84% habitent à moins de 1 km, 39,9% à moins de 500 m km. Cette proximité est un atout important pour l'accès à l'eau potable.

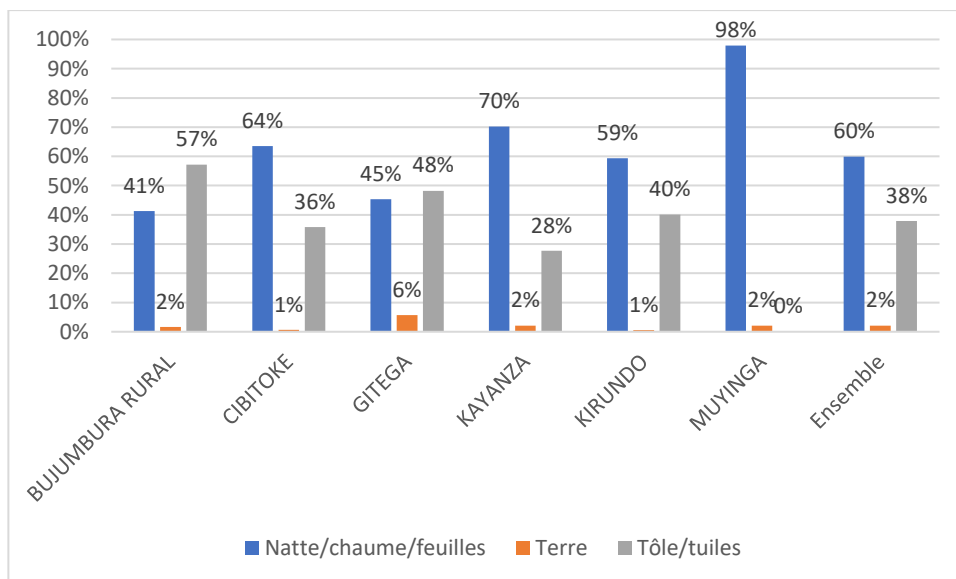
2.4.4. Habitat

Figure 6 : Répartition sur le statut occupation des logements des peuples autochtones



Ce graphique montre que la majorité des répondants (53,3%) n'ont pas de titre de propriété pour leur logement. 22,6% sont logés gratuitement par un parent ou un ami, et seulement 7,1% sont propriétaires avec titre. La raison principale est que la population autochtone BATWA, est traditionnellement nomade.

Figure 7 : Répartition des matériaux dominants.



Ce graphique montre que les toits en nattes, chaumes ou feuilles sont les plus répandus (60%). 37,8% des maisons ont des toits en tôles ou tuiles, et 2,1% ont des toits en terre.

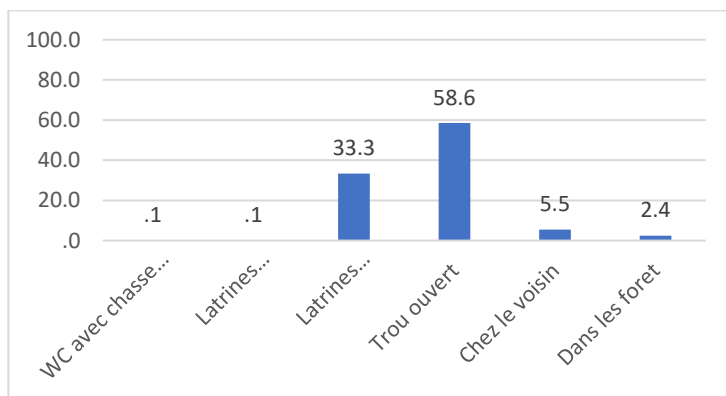
Cette situation reflète les défis persistants en matière d'accès à des matériaux de construction durables et abordables pour une grande partie de la population autochtone.



Photo 1: Abri des Batwa à Muyinga Commune Buhinyuza

2.4.5. Hygiène et assainissement

Figure 8 : Répartition des types de toilettes utilisés principalement dans les ménages visités



Ce graphique ci-dessus nous montre que 58.6% des répondants utilisent les trous ouverts et 33.3% des répondants utilisent les latrines traditionnelles sans oublier qu'il ya une très faible proportion qui se soulage dans les forêts ou chez les voisins.



Photo 2: Latrine des Batwa en Commune Buganda, Province Cibitoke

2.5. Les ressources naturelles des Populations autochtones

Le problème le plus épineux pour la communauté des Batwa, reste le manque de terre alors que c'est le bien le plus précieux pour un pays dont l'ensemble de la population rurale vit de l'agriculture (84%). Celle-ci est en effet la base de l'économie burundaise, dans laquelle elle occupe une position prépondérante par rapport aux secteurs secondaire et tertiaire. Elle est la seule source de revenus pour la plus grande partie de la population (source : Burundi: Ministère de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Élevage: Stratégie Agricole Nationale (SAN 2018-2027).

Les Batwa sont traditionnellement privés du droit de propriété foncière. A des époques plus reculées, les Batwa vivaient de la chasse et de la cueillette, et ensuite de la poterie. Ils menaient une existence nomade, sans trop se préoccuper de se fixer sur une exploitation agricole sédentaire. La disparition progressive des forêts a rendu la chasse et la cueillette impossibles à pratiquer. Les seules forêts qui restent sont considérées comme des réserves et parcs nationaux protégés par la loi et par conséquent interdit à la chasse et à la cueillette. De même, les difficultés d'approvisionnement en argile suite à l'exploitation excessives des marais et la concurrence de produits modernes (Casseroles pour la cuisson des aliments et le plastique pour le stockage de l'eau) ont rendu aléatoire leur métier de potiers.

Les Batwa ont été alors obligés de se convertir à l'agriculture sans toutefois avoir de propriété foncière. Les Batwa sans terre s'installent un peu partout à travers le pays dans des huttes, souvent dans des conditions d'hygiène très précaires, sans accès aux infrastructures socioéconomiques de base (structures sanitaires, écoles), à cause de leur extrême pauvreté ; et surtout sont dans leur grande majorité inconnus des registres de l'état-civil. Les mariages comme les naissances n'étant généralement pas déclarés, la majorité d'entre eux n'ont toujours pas de carte d'identité nationale faute de pouvoir se prévaloir d'une adresse de domicile fixe.

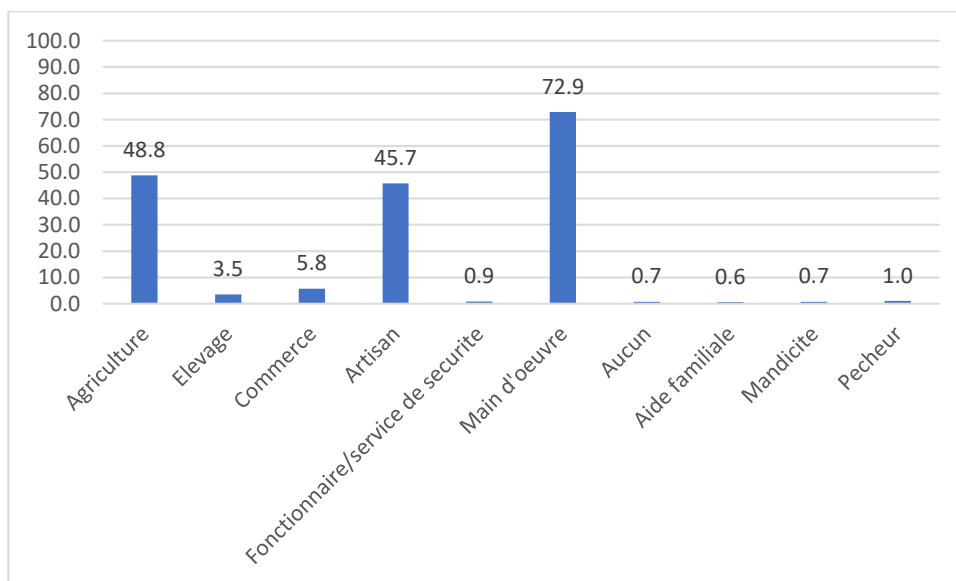
Au plan national, la surpopulation fait que les terres arables se font de plus en plus rares dans certaines provinces du Burundi. Un pourcentage important ne dispose toujours pas de terres et ceux qui en ont vécu plutôt sur des lopins de terres, sur les sommets ou pentes des collines si ce ne sont pas des terres dégradées, fortement agressées par les intempéries climatiques.

Lors des discussions avec l'UNIPROBA et d'autres parties prenantes, la principale inquiétude exprimée par les Batwa concerne l'accès limité à la terre, aux cartes d'identité nationale et aux certificats de mariage (50% de répondants déclarent n'avoir pas de certificats de mariages). Cette préoccupation est suivie par le manque de logement, l'accès à l'éducation et à certains services de santé. De nombreux Batwa se plaignent également d'être exploités en tant qu'ouvriers agricoles par d'autres communautés, étant rémunérés en vivres.

Aussi, 60% des ménages enquêtés logent dans des huttes minuscules, précaires et insalubres, faites d'arbustes, de branchages, de paille et de feuilles de bananiers qui ne résistent pas aux intempéries (orages, incendies) et ne les protègent de rien, ni de la pluie, ni de la chaleur ni du froid.

En raison du manque d'hygiène-sanitaire, certains projets assistent dans l'octroi/allocation de lopins de terres par endroits ; accompagnement dans l'obtention d'actes de naissance, de registres de mariage, de carte d'identité nationale, de la carte d'assistance maladie (CAM), de la carte d'indigence et de mesures sporadiques d'accompagnement socioéconomiques (activités génératrices de revenus, etc.). Ce sont là autant d'actions qui permettent de certifier qu'il existe plusieurs initiatives sporadiques, des organisations locales et internationales qui appuient les Batwa afin qu'ils puissent mieux s'intégrer dans la population Burundaise en particulier dans le domaine de l'éducation, l'agriculture, le logement, la protection sociale et la santé à travers l'UNIPROBA et l'action BATWA.

Figure 9 : Principaux moyens de subsistance du ménage



Ce graphique montre que la main-d'œuvre rémunérée est le principal moyen de subsistance pour plus de 72% de la population. L'agriculture (48,8%) et l'artisanat (45,7%) constituent des alternatives importantes pour un grand nombre de personnes.

Cette diversification des moyens de subsistance est un atout pour la résilience économique de la population. Les femmes sont particulièrement occupées par des travaux champêtres et la fabrication traditionnelle des ustensiles de cuisine.

2.6. Description des coutumes traditionnelles

La vie sociale bien que fortement communautaire est rythmée par la cueillette, les travaux champêtres, et l'exploitation de la poterie, socle de son identité culturelle et l'usage de produits forestiers et de la médecine traditionnelle comme sa référence culturelle. La référence au surnaturel d'origine forestière reste encore fortement ancrée dans la communauté Batwa, au point que jusque-là, certaines femmes continuent d'accoucher auprès des accoucheuses traditionnelles ; et que certains rituels familiaux sont encore habitués avec les guérisseurs traditionnels.

2.7. Capacité des PA pour accéder à la justice sociale

- Les Batwas représenteraient environ 1% de la population burundaise;
- Généralement marginalisés et discriminés. Ils ont toujours habité à l'écart des autres, partagé très peu d'activités sociales, politiques et économiques avec le reste de la société Burundaise. Alors que les chaînes de la solidarité fortes liaient les Burundais voisins sur les collines, les Batwa en ont toujours été exclus malgré qu'ils parlent le Kirundi (langue nationale) comme les autres;
- Beaucoup de Batwa n'ont jamais possédé de terres ni de bétail qui constituent, aux yeux des Burundais, la principale richesse pour la survie et la progéniture, et qui confèrent un statut social plus ou moins valorisant ;
- Loin d'améliorer leur statut social, économique et politique, les activités de développement n'ont jamais pris en compte les problèmes de cette communauté longtemps laissée à elle-même et regroupant une population vulnérable, à qui il faut un programme de développement particulier.

La situation des autres groupes vulnérables du pays est plutôt conjoncturelle à cause de la situation de post-conflit et de la précarité de la vie en milieu rural. Celle des Batwa du Burundi est plutôt structurelle ; elle dure depuis longtemps d'où la nécessité de la prendre à bras le corps par tous les segments de la société burundaise, les décideurs en premier.

2.8. Rôles traditionnels selon le genre

D'après les données collectées, les femmes Batwa ont indiqué ne pas pratiquer le concubinage, affirmant être occupées à chercher de la nourriture et donc ne pas avoir de temps pour cela. En cas de décès du mari, les femmes veuves cherchent un nouveau partenaire et déménagent souvent de leur lieu de résidence précédent avec leur premier conjoint. Elles ont déclaré qu'il n'y a pas d'injustice envers les femmes car elles sont respectées par les hommes et entre elles-mêmes. Les femmes Batwa sont principalement occupées par l'artisanat, tandis que les hommes travaillent en grande partie comme main d'œuvre. Cependant, ils travaillent parfois ensemble pour subvenir aux besoins alimentaires, notamment en aidant à transporter les pots fabriqués par les femmes vers le marché. Ainsi, les tâches sont partagées entre hommes et femmes.

Il importe de signaler que des violences basées sur le genre (VBG) sont très fréquentes mais ignorées. Lors des consultations, aussi bien dans les groupes mixtes que dans les groupes de femmes, les Batwa ont confirmé qu'il n'y a pas de VBG au sein de leurs communautés, mais que les problèmes qui s'observent souvent sont des violences commises par les hommes des autres communautés envers les femmes Batwa (surtout les abus ou harcèlement sexuels dus parfois aux croyances traditionnelles comme quoi « les relations sexuelles avec une femme Mutwa guérit le mal de dos »). Après explication de ce qu'on entend par les VBG, les femmes ont mentionné qu'il y en a beaucoup au sein de leurs communautés, particulièrement au sein des couples. Les plus fréquentes sont les suivantes :

- ✓ Les femmes sont souvent battues par leurs conjoints. Les raisons les plus fréquentes sont : l'ivresse, les discordances dans la gestion des biens familiaux notamment l'argent (surtout l'argent gagné par la femme après un travail rémunéré), quand la femme refuse les relations sexuelles pour des raisons diverses (par exemple la maladie, la fatigue), etc. Toutes ces violences ne se disent pas, elles sont considérées comme des secrets de couples si non, la femme risque d'être chassée.
- ✓ Les femmes qui se sont mariées avec des hommes non Batwa subissent énormément de problèmes notamment la stigmatisation orchestrée par les membres des familles de leurs maris.

2.9. Situation culturelle et politique

L'avènement de la République après l'indépendance n'a pas changé la vie des BATWA. Non instruits pour la plupart, les membres de cette communauté n'ont jamais occupé des fonctions administratives ou électives dans le Burundi indépendant, sauf depuis la période postérieure à l'Accord d'Arusha.

En 1999, une organisation constituée purement de Batwa (UNIPROBA : Unissons-nous pour la Promotion des Batwa) fut créée. Elle est une association représentée dans toutes les provinces du Burundi qui défend les intérêts des Batwa avec pour objectif principal :

- La lutte contre la discrimination, la marginalisation et l'exclusion des Batwa,
- La mobilisation et la sensibilisation des Batwa pour la scolarisation de leurs enfants,
- L'intégration socioéconomique et politique des Batwa,
- Le plaidoyer auprès des décideurs pour l'octroi des terres aux Batwa, □ la mise en place d'activités génératrices de revenus, etc.

En 2001, lors de l'établissement du Parlement, les BATWA se sont vu attribuer trois sièges de députés et trois sièges de sénateurs par cooptation, conformément à la Constitution en vigueur du 18 mars 2005. À ce jour, le Parlement compte toujours trois députés et trois sénateurs BATWA. Bien que leur présence dans l'administration reste limitée en raison du faible nombre de BATWA poursuivant des études avancées, certains cadres BATWA y sont présents. Dans

En termes de représentation dans la haute sphère politique et/ou de l'appareil d'Etat ; les hautes sphères politiques et administratives, les BATWA sont représentés par des inspecteurs d'État, des sénateurs et des députés, Batwa disposent d'Inspecteur d'Etat, de Sénateurs et de Députés qui s'efforcent d'encourager, organisent pour encourager les jeunes BATWABatwa à continuerpoursuivre leur scolarité. À cet effetPour cela, un programme, à la fois tant individuel et collectif, parrainequ'associatif, sponsorise un certain nombre d'enfants BATWAd'enfants Batwa, en

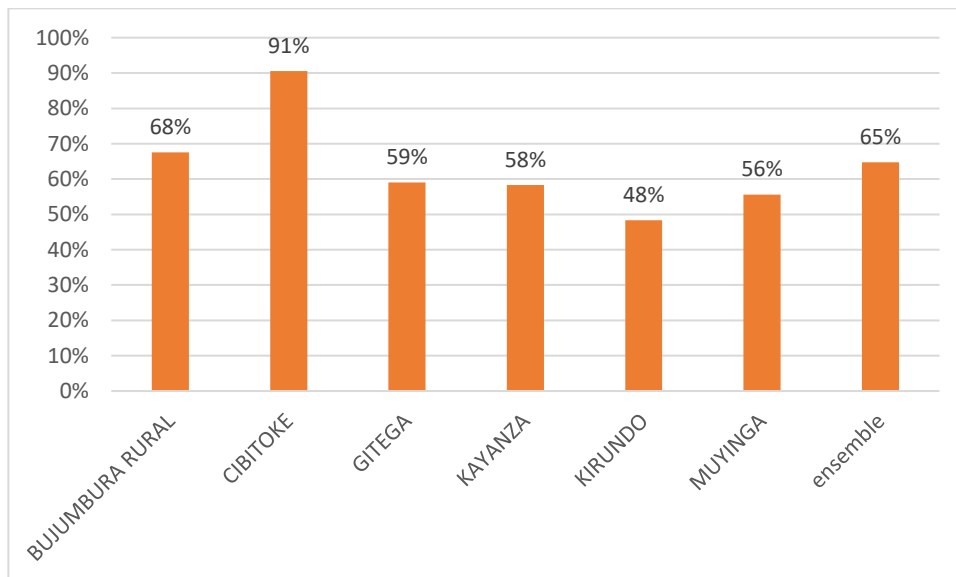
particulier des orphelins et d'autres enfants issus de familles extrêmement pauvres et vulnérables, en leur fournissant un soutien offrant hébergement au complet incluant le logement, l'accès à une habitation, famille d'accueil, frais de scolarité et les fournitures scolaires. Cette initiative dynamique commence à, etc. Ce dynamisme est en train de porter de bons fruits, comme en témoignent ces faits car les derniers relevés en matière d'accès à l'éducation indiqueraient une nette progression vis-à-vis de l'école et aux services de santé.

Les Batwa ont connu et connaissent toujours une discrimination certaine sur le plan politique, bien qu'elle s'atténue au fil du temps. A l'époque de la monarchie, il n'existait pas de chef ou sous-chef Mutwa. Toutefois, les Batwa n'étaient pas complètement exclus de la vie socioéconomique, puisqu'ils participaient à certaines activités importantes pour la communauté. C'est ainsi qu'ils étaient associés dans les activités liées à la guerre car en tant que chasseurs c'était de bons guerriers. Ils étaient également associés à la fête rituelle la plus importante pour le pays qu'est l'UMUGANURO, notamment en participant à la chasse royale qui clôturait l'événement.

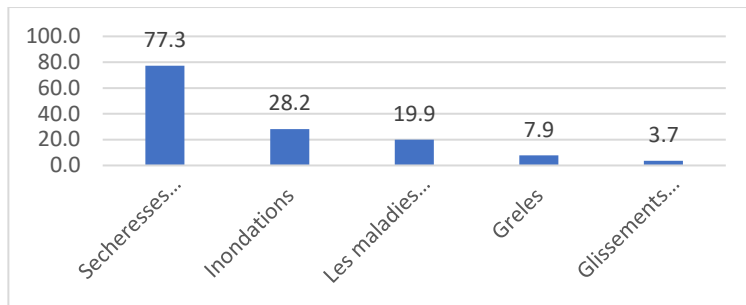
2.9.1. Changement climatique

Nous constatons que le changement climatique affecte une grande partie de la population de la zone d'intervention du projet : Pluie diluviennes, vents violents, inondations, éboulements, etc ... rythment les saisons.

Figure 10: Répartition des localités touchées par un changement climatique selon les provinces



Ce graphique montre que le changement climatique affecte au moins 65% de la population. La province de CIBITOKÉ est la plus touchée (91%), tandis que la province de KIRUNDO est la moins touchée (48%).

Figure 11: Impacts des changements climatiques sur les PA

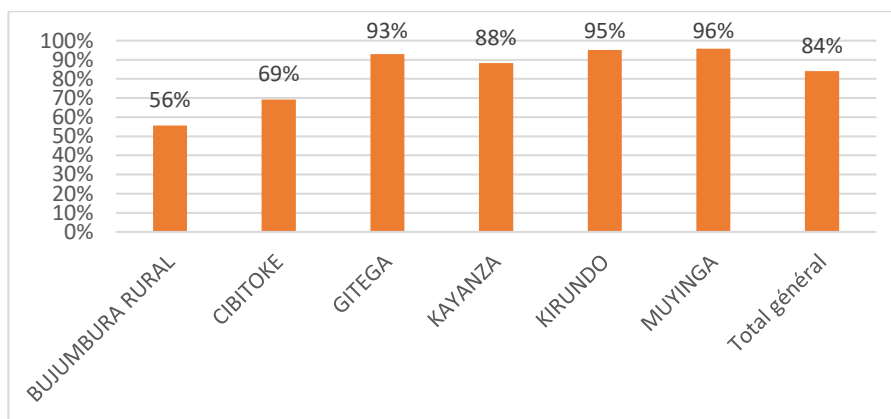
Ce graphique montre que la sécheresse et les pluies irrégulières sont les principales manifestations du changement climatique pour les répondants (77%).

Cette prédominance peut s'expliquer par divers facteurs, tels que la variabilité climatique, la déforestation et la dégradation des sols. La sécheresse et les pluies irrégulières ont un impact important sur les populations et l'économie, ce qui nécessite des actions urgentes d'adaptation et d'atténuation.

2.9.2. Une situation alimentaire précaire

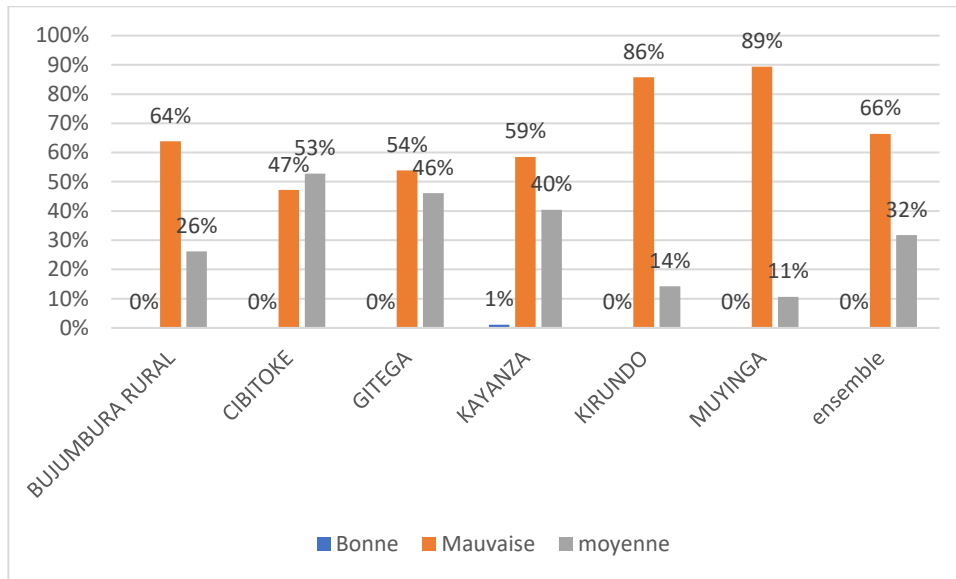
La situation alimentaire précaire est un enjeu majeur touchant de nombreuses populations au Burundi la zone d'intervention du PRCCB n'est pas épargnée, et a fortiori les PA. L'enquête ménage a constaté une insécurité alimentaire croissante, mettant en lumière les inégalités socio-économiques et les difficultés d'accès à une alimentation saine. L'impact sur la santé est également visible, avec une augmentation des maladies liées à la malnutrition.

2.10. Alimentation et Nutrition

Figure 12: Répartition des difficultés à accéder à une alimentation nutritive

Le graphique ci-dessus souligne une insécurité alimentaire croissante. Dans l'ensemble, 84% des répondants ont des difficultés à accéder à une alimentation équilibrée.

Figure 13: Taux de sécurité alimentaire des ménages visités



Ce graphique montre que plus de 66% des personnes interrogées ont une alimentation déséquilibrée avec une faible consommation des fruits et légumes.

Tableau 8 : Répartition des données selon les principales sources de nourriture pour votre ménage

Désignation	Effectif	Pourcentage (%)
Les champs	195	28.8
Achat quotidien	454	67.0
Service contre la nourriture	342	50.4
Les aides	250	36.9

Le tableau montre que 67% des ménages dépendent des achats quotidiens pour se nourrir. Viennent ensuite les services contre la nourriture (50,4%) et les aides (36,9%).

Cette situation révèle la dépendance d'une grande partie de la population à des sources de nourriture précaires, soulignant la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire et de soutenir les populations vulnérables.

2.11. Interventions en faveur des Batwa

Les interventions en faveur de la communauté Batwa restent encore limitées.

Gouvernement

Au niveau opérationnel, le Gouvernement à travers le Ministère ayant en charge la solidarité fait des efforts en faveur des groupes vulnérables dont les Batwa en leur octroyant des matériaux de construction notamment les tôles et les denrées alimentaires. Il mène également des actions de

plaidoyer pour que les familles Batwa soient intégrées dans les villages de paix construits dans le cadre de la réintégration socioéconomiques des rapatriés sans référence. Cependant, il n’y a pas de fonds réservés spécialement aux Batwa dans le budget national.

Partenaires techniques et Financiers

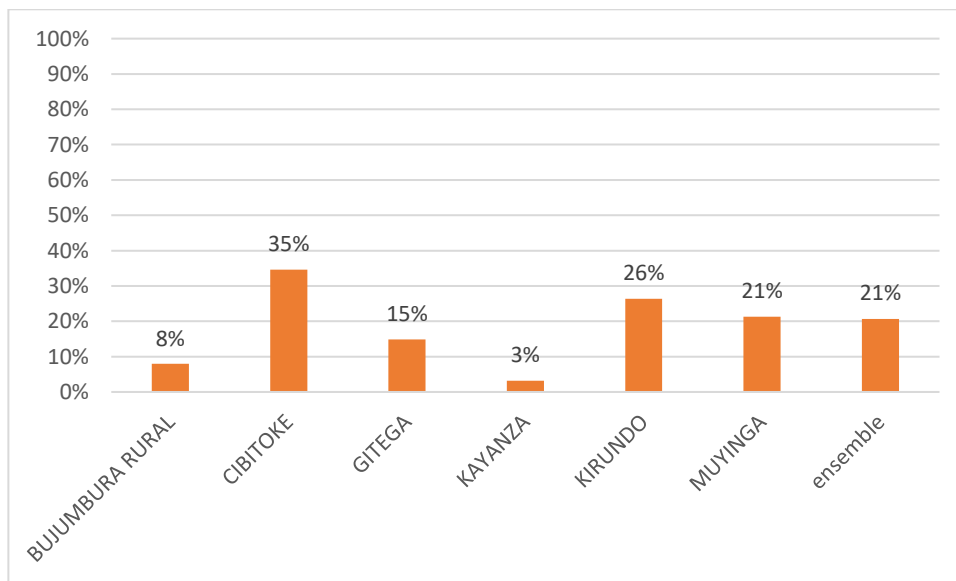
La Banque Mondiale, l’USAID, la GIZ, la Belgique, les ONGs ZOA, ADRA, CWW, Care International, etc. interviennent dans des secteurs variés en faveur des Batwa (amélioration de la sécurité alimentaire, habitat, formation professionnelle des jeunes, soins de santé, scolarisation des enfants et appui juridique). Mais il n’y a pas de projet spécifique en faveur de Batwa.

Organisations de la Société Civile (ONG)

Les associations des Batwa (UNIPROBA, ADD, UCEDD), Action Batwa, etc. ont l’objectif de ramener les Batwa au même niveau de vie du restant de la population du Burundi.

En conclusion, les interventions sont multiples mais éparpillées et d’ampleur réduite avec des approches différentes. Il y a besoin de coordination pour une meilleure synergie et complémentarité entre intervenants.

Figure 14: taux de participation des partenaires avec des initiatives de développement



Le graphique ci-dessus, montre la perception des répondants dans les provinces visitées concernant l’existence de partenariats et d’initiatives de développement. Il est frappant de constater que plus de 75% des répondants ont affirmé qu’il n’y a pas de telles collaborations ou actions dans leur province.

Ce constat alarmant met en lumière un manque crucial de soutien au développement local dans les provinces concernées.

III. CADRE JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

3.1. Cadre national

La Constitution du Burundi datant de 2005 et révisée en 2018 prévoit une égalité de statut et de droit à tous les citoyens Burundais. En son article 13, il est stipulé que tous les Burundais jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi et qu'aucun Burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique.

Au niveau de la représentativité nationale, l'article 16 de ladite constitution prévoit que le Gouvernement Burundais doit être composé de sorte que tous les Burundais y soient représentés et qu'il les représente tous ; que chacun ait des chances égales d'en faire partie ; que tous les citoyens aient accès aux services publics et que les décisions et les actions du Gouvernement recueillent le plus large soutien possible. Concernant toujours cet aspect, les articles 169 et 185 de la même constitution prévoient respectivement la cooptation de trois (3) Députés de l'ethnie Batwa à l'Assemblée Nationale et de trois Batwa pour le Sénat de trois sénateurs (3 Sénateurs).

De même, l'article 22 de la même constitution stipule que tous les citoyens sont égaux devant la loi, qui leur assure une protection égale. Nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son ethnie, de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'un handicap physique ou mental ou du fait d'être porteur du VIH/SIDA ou toute autre maladie incurable. et l'article 52 mentionne que toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personne, grâce à l'effort national et compte tenu des ressources du pays.

Au niveau du Code du travail : Le code du travail (Loi n° 1/11 du 24 novembre 2020 portant révision du Décret-loi n°1/037 du 7 juillet 1993 portant révision du code du travail du Burundi) n'a pas de spécificité aux Batwa mais constitue un texte de référence pour garantir la protection contre l'exploitation des Batwa (particulièrement les enfants et les femmes) et l'équité en matière d'accès à l'emploi et des conditions de travail. Les exigences du code, jugées plus importantes sont les suivantes: (i) l'âge minimum d'admission au travail qui est fixé à 16 ans ; (ii) l'interdiction absolue du travail forcé ou obligatoire ; (iii) le niveau de rémunération qui doit être suffisant pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent ; (iv) l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et dans le travail, sans aucune discrimination ; (v) la libre adhésion aux syndicats est garantie aux travailleurs et aux employeurs; (vi) tout travailleur doit être régulièrement informé et consulté sur le fonctionnement et les perspectives de l'entreprise (ou le projet) qui l'emploie ; (vii) tout travailleur doit bénéficier dans son milieu de travail de mesures satisfaisantes de protection de sa santé et de sa sécurité; (viii) les relations entre le travailleur et l'employeur sont consignées par les deux parties dans un contrat écrit, conclu librement sans formalités et sans autorisations ; (ix) chaque entreprise (projet) est tenue de mettre en place une politique interne garantissant l'hygiène et la sécurité des employeurs en milieu de travail ; (xi) le travailleur ne doit pas subir des faits de harcèlement sexuel : 1°) constitués par des propos ou des comportements à connotation sexuelle portant atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créant à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ; 2°) consistant en toute forme de pression, même non répétée, exercée dans le

but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

La Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre. Cette loi n'est pas non plus spécifique aux Batwa mais constitue une bonne référence du fait que les femmes Batwa sont particulièrement vulnérables et plus exposées aux VBG, y compris le viol et le harcèlement sexuel. Selon cette loi, (i) il est interdit de menacer une personne, de la priver de ses droits en vue d'exercer sur elle tout acte de violence basée sur le genre ; (ii) les voisins directs d'une victime des VBG et les responsables administratifs ont l'obligation, dès qu'ils ont information, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la secourir et la protéger contre la contamination de l'acte sous peine de se voir sanctionner conformément au code pénal ; (iii) le règlement à l'amiable des affaires des VBG est pris pour complicité à l'acte de violence ; (iv) dès que le Procureur a connaissance d'une infraction basée sur le genre, le principe de la saisine d'office est de stricte application.

Au niveau institutionnel, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ayant en charge la gestion des questions des personnes vulnérables. Il a été également procédé à la mise en place d'une commission nationale chargée de la protection sociale ainsi que son secrétariat permanent pour assurer son fonctionnement. En 2015, une stratégie nationale pour la mise en œuvre de cette politique a été adoptée. A travers cette stratégie, le Gouvernement du Burundi reconnaît que les Batwa font partie des groupes vulnérables méritant une attention particulière, parce que, entre autres, (i) ils sont particulièrement désavantagés en termes d'accès à la terre avec plus 79 % des ménages Batwa cultivant moins de 0,1 ha ; (ii) il y a absence d'un programme national intégré pour combattre l'exclusion sociale et la vulnérabilité extrême des Batwa ; et (iii) les projets existants qui ciblent les Batwa sont éparpillés et difficiles à pérenniser. Pour faciliter l'exécution de cette stratégie, une commission nationale interministérielle chargée de la protection sociale ainsi que son secrétariat permanent ont été créés.

En outre, la lettre de Politique Nationale de la Décentralisation proclame que l'objectif prioritaire du Gouvernement est d'asseoir une politique de développement centrée sur la valorisation du citoyen Burundais en tant qu'acteur et premier bénéficiaire du progrès. Ladite lettre soutient que « la décentralisation constitue le meilleur moyen d'atteindre les populations les plus pauvres et d'asseoir une programmation locale participative ».

On note aussi l'organisation de la société civile pour apporter sa contribution à l'allègement de la souffrance de ces personnes. Il s'agit notamment des associations des Batwa (cas de : UNIPROBA, Action Batwa, UCEDD et AIDB). A côté de ces associations qui ont des assises nationales, il existe d'autres associations des Batwa qui sont encore à l'échelon provincial et communal. Toutes ces associations défendent les intérêts des Batwa à travers des actions de plaidoyer, d'assistance et de conscientisation. Cependant, il est à souligner que parmi lesdites associations, le constat est qu'il n'y a pas celles spécifiques à la défense des droits des femmes et des enfants Batwa. Certes il y a une volonté politique d'encourager le développement socio-économique des Batwa notamment au niveau

de la scolarisation, au niveau de la représentation dans les comités de développement à tous les niveaux mais cela n'est régi par aucun texte légal.

3.2. Cadre juridique de la Banque Mondiale

Au niveau des directives de la Banque Mondiale, figure le Cadre Environnemental et Social en sa NES n⁰⁷ (Peuples autochtones/communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisés). Selon la NES n⁰⁷, De tels projets financés par la Banque prévoient des mesures destinées :

- a) À éviter des répercussions négatives potentielles sur les communautés des populations autochtones ;
- b) Si cela n'est pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser ces répercussions.

Les projets financés par la Banque Mondiale sont aussi conçus de manière à assurer que les populations autochtones en tirent des avantages socio-économiques culturellement appropriés et au profit de la population féminine autant que de la population masculine et de toutes leurs générations.

La Banque Mondiale reconnaît aussi que l'identité et la culture des populations autochtones sont indissociables des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles dont elles dépendent. Cette situation particulière de leur identité et culture expose ces populations à différents types de risques et de répercussions (notamment la perte de leur identité, de leurs spécificités culturelles et de leurs moyens d'existence traditionnels). Les problèmes de genre et inter-générationnels ainsi que les caractéristiques identitaires diffèrent souvent de celles des groupes dominants de la société nationale. Les communautés autochtones appartiennent souvent aux segments les plus marginalisés et vulnérables de la population. Il en résulte souvent que leur statut économique, social et le manque d'implémentation des textes juridiques limitent leurs capacités à défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits sur les terres, territoires et autres ressources productives, ou leur aptitude à participer au développement et à en recueillir les fruits.

3.3. Cadre international

Au niveau international, il existe des textes internationaux et régionaux qui régissent les droits humains. En ce qui concerne les textes internationaux auxquels les Batwas pourraient faire allusion, il existe plusieurs instruments juridiques et déclarations qui abordent les droits des peuples autochtones quelques-uns d'entre eux : (i) Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) : Adoptée en 2007, cette déclaration énonce les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, y compris leurs droits à l'autodétermination, à la culture, à la terre et aux ressources, (ii) Convention no 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les peuples indigènes et tribaux : Cette convention, adoptée en 1989, reconnaît les droits des peuples indigènes à la terre, aux ressources naturelles et à la participation à la prise de décisions, (iii) Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : Bien que cette convention ne soit pas spécifiquement centrée sur les peuples autochtones, elle reconnaît leur importance dans la lutte contre les changements climatiques, en particulier en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et les connaissances traditionnelles, (iv) Convention sur la diversité biologique (CDB) : Cette convention reconnaît le rôle crucial des peuples autochtones dans la conservation et l'utilisation

durable de la biodiversité, ainsi que leur droit à partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

D'autres instruments juridiques de référence sont :

- ❖ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Burundi y a adhéré à la date de son indépendance, en 1962 ;
- ❖ Le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1990 ;
- ❖ La Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991 ;
- ❖ La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999 ; □ La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.

Ces textes ratifiés font partie intégrante de la constitution du Burundi de par son article 19 qui précise que «les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la Constitution de la République du Burundi. Ces droits fondamentaux ne font l'objet d'aucune restriction ou dérogation, sauf dans certaines circonstances justifiables par l'intérêt général ou la protection d'un droit inaliénable ».

3.4. Comparaison entre le cadre réglementaire du Burundi et de la Banque Mondiale

La comparaison entre le cadre réglementaire du Burundi et celui de la Banque Mondiale est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau 9 : Synthèse des impacts positifs, négatifs et des mesures d'atténuation

N°	Volet/Action	Impacts positifs potentiels	Risques et Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
1	Aménagement des Bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation de l'érosion dans les exploitations des PA ✓ Amélioration de la productivité des terres, de la production et de la sécurité alimentaire des PA ✓ Création d'emploi à travers les travaux HIMO ✓ Amélioration des revenus pour les PA y compris les femmes et les filles de par leur participation en tant que main d'œuvre rémunérée dans les travaux d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'équité dans le processus de recrutement de la main d'œuvre ✓ Dégradation environnementale par pollution par les déchets solides et liquides mal gérés ✓ Perte des portions de terres et/ou des cultures suite aux aménagements du projet ✓ Exclusion des PA dans les travaux d'aménagement pour cause notamment de la corruption, non accès à l'information ✓ Risque d'exploitations sexuels des PA femmes/filles pour pouvoir accéder à l'emploi rémunéré ✓ Risque de renforcer le phénomène d'abandon scolaire pour les jeunes atteignant 18 ans pour profiter de cette opportunité d'offre d'emploi ✓ Faible participation des Batwa dans travaux HIMO suite au rythme de paiement des rémunérations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compensation ou indemnisation des pertes subies, conformément aux dispositions légales en vigueur au Burundi ✓ Prendre en compte de tels cas dans le cadre des PAR ✓ Prendre en compte la gestion des déchets, du PGES et des éléments du PGPP; ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite ✓ Mettre en place des comités locaux de suivi des travaux comprenant des PA; ✓ Sensibilisation des entreprises pour organiser les paiements de façon régulière ; ✓ Mener des séances d'information et de sensibilisation des Batwa aux activités du projet ; <p>Assurer l'équité dans le recrutement de la main-d'œuvre dont les Batwa à travers l'accès à l'information.</p>

2	Distribution des animaux d'élevage et des intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fertilité des sols ; ✓ Sécurité alimentaire ; ✓ Augmentation de la capacité de résilience au changement climatique ; ✓ Génération de revenus ; ✓ Diversification des sources de revenus ; ✓ Amélioration de la production agricole des PA grâce à l'adoption des nouvelles pratiques agricoles ; ✓ Réduction du taux d'abandon scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Frustration due à leur exclusion à certains avantages car ne remplissant pas les critères ✓ Déséquilibre écologique ; ✓ Pollution de l'eau et des sols ; ✓ Conflits fonciers ; ✓ Risque d'exclusion des PA dans les comités ; ✓ Risque de ne pas prendre en considération les contributions des PA ; ✓ Manque d'accès aux informations relatives à la constitution des CEP/ou par leur auto-exclusion ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer l'élevage du petit bétail aux ménages Batwa ne disposant pas de suffisamment de terre ; ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite ; ✓ Mettre en place des comités locaux de suivi des activités comprenant des PA ; ✓ Prendre en compte la gestion des déchets, du PGES et des éléments du PGPP ; ✓ Mener des séances d'information et de sensibilisation des Batwa aux activités et aux kits offerts par le projet ; ✓ Assurer l'accès des PA aux paquets technologiques et aux innovations offerts par le projet ; <p>Assurer l'équité dans le ciblage des bénéficiaires dont les Batwa à travers l'accès à l'information.</p>
3	Protection des réserves naturelle et des Parcs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de l'emploi et les moyens de subsistance alternatives pour les communautés batwa vivant autour des aires protégées ; ✓ Développement des AGR ; ✓ Autonomisation par les activités d'épargne et de crédit ; ✓ Augmentation des revenus suite aux activités rémunérées d'entretien des pistes et sentiers touristiques ; ✓ Amélioration des conditions de vie (habitat, alimentation, accès 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restriction des PA à l'accès aux ressources naturelles ; ✓ Pression sur les ressources naturelles ; ✓ Retard dans le paiement des prestations faites par les Batwa ; ✓ Interdiction des femmes à la participation aux travaux rémunérés par leurs maris ; ✓ Conflits dus au manque de concertation dans la gestion des revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'autres points d'accès aux ressources naturelles et création des activités génératrices de revenus en faveur des Batwa affectés ; ✓ Compensation ou indemnisation des pertes subies, conformément aux dispositions légales en vigueur au Burundi ; ✓ Prendre en compte de tels cas dans le cadre du CF ; ✓ Sensibilisation/formation sur l'égalité/équité genre (GALS) ;

		à l'éducation et aux structures de santé, etc.		✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite.
4	Développement des AGR/Entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des revenus des PA y compris les femmes, les jeunes ; ✓ Création de l'emploi et réduction du chômage des PA ; ✓ Augmentation de la capacité de résilience au changement climatique ; ✓ Autonomisation socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conflits au niveau de gestion des fonds ; ✓ Faible accès aux ressources financières et aux facteurs de production pour les PA ✓ Pression sur les ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation/formation sur l'égalité/équité genre (GALS) ; ✓ Formation des PA regroupés en associations sur le montage des microprojets et le plan d'affaire ; ✓ Formation sur l'éducation financière et la résolution pacifique des conflits ; ✓ Renforcement des capacités des associations en matière organisationnelle et de gestion ; ✓ Faciliter l'accès au financement via des prêts, des subventions ou des programmes de microfinancement.
5	Renforcements des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des compétences techniques de production agricole pour les ménages Batwa bénéficiaires des appuis du projet ; ✓ Renforcement des capacités des PA en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux ; ✓ Renforcement du leadership des PA de par leur participation dans les comités des Bassins versants/CEP 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exclusion des PA dans les formations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'équité dans le ciblage des PA lors de l'identification des participants aux différents fora ; ✓ Assurer la participation des PA dans les différents comités de suivi.
7	La Micro-irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès des PA y compris les femmes et les filles Batwa à l'eau d'irrigation en tant que membres des groupements/coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte des portions de terres et/ou des cultures suite aux aménagements du projet ; ✓ Perte potentielle de points d'accès aux ressources naturelles exploitées en usufruit, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite ;

		<p>autour des infrastructures d'irrigation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation de la capacité de résilience au changement climatique ; ✓ Création de l'emploi. 	<p>suite à l'aménagement de certaines infrastructures ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Risques liés aux EAS/HS. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des comités locaux de suivi des travaux comprenant des PA ; ✓ Recrutement de la main-d'œuvre dont les Batwa ; ✓ Sensibilisation des entreprises pour organiser les paiements de façon régulière.
8	Certification foncière	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécurisation des droits fonciers des PA ; ✓ Amélioration de l'accès des femmes Batwa à la propriété foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conflit lié au non consentement des PA pour l'enregistrement conjoint sur les certificats fonciers ; ✓ L'inventaire des terres domaniales pourrait déposséder les Batwa des terres occupées sans titre d'occupation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation des PA sur l'importance de l'inscription des femmes Batwa sur les certificats fonciers ; ✓ Plaidoyer auprès de l'autorité ayant la gestion des terres dans ses attributions pour régularisation par cession des terres occupées par les Batwa ; ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite

3.5. Commentaires et conclusion

La comparaison ci-haut établie entre les lois et réglementations du Burundi et les exigences de la Banque Mondiale (NES N07) permet de dégager des points de convergence et ceux de divergence.

La convergence réside dans le fait que les deux reconnaissent l'égalité de tous les citoyens y compris les peuples autochtones. Cependant, dans le cas du Burundi, il manque des textes d'application spécifique pour garantir l'exercice des droits reconnus dans la Constitution. La Norme Environnementale et Sociale(NES N07) du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale (CES) peut donc constituer un texte complémentaire à la législation burundaise en matière d'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des Peuples Autochtones (Batwa du Burundi) en les reconnaissant comme historiquement défavorisés, ayant des identités et aspirations distinctes de celles des groupes majoritaires dans les sociétés nationales et comme étant souvent désavantagés par les modèles traditionnels de développement.

En tout état de cause, les conventions internationales ayant une prééminence sur les lois nationales, une convention de Don signée avec la Banque Mondiale s'inscrira dans ce cadre. En cas de conflit entre les deux, c'est le cadre le plus avantageux pour les personnes affectées et vulnérables, dont les Batwa.

IV. LES AVANTAGES SOCIAUX ECONOMIQUE DU PROJET SUR LES BATWA

Le projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB) vise à fournir des investissements physiques dans la restauration des terres à travers des solutions de gestion intégrée des bassins versants, une agriculture intelligente face au climat et des moyens de subsistance résilients au climat. Les activités comprennent la plantation d'arbres, la protection des forêts et la restauration des terres dégradées. Des activités d'assistance technique visant à renforcer le cadre politique et réglementaire au niveau national pour la gouvernance foncière et la gestion des risques climatiques seront également fournies.

Les actions à mener, déjà prévisibles, en faveur des Batwa s'articulent sur les aspects ci-après :

- L'amélioration l'emploi et les moyens de substance alternatives pour les communautés Batwa vivant autour des aires protégées /Développement des AGR
- La promotion l'écotourisme communautaire dans et autour des aires protégées
- L'Intégration des communautés Batwa dans les activités de gestion (d'aménagement des aires protégées)
- La valorisation de la culture et le savoir des Batwa
- L'encadrement technique des Batwa par rapport aux activités du projet (sous composante 2.3 Amélioration de la productivité des terres par la distribution des animaux d'élevages et des intrants agricoles
- Le renforcement du leadership des Batwa via les activités en rapport avec l'IEC (Information Education et Communication) et plaidoyer.

Les impacts positifs potentiels du projet sur la population Batwa sont :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des ménages Batwa à travers les appuis en termes d'intrants agricoles et la mise en valeur des exploitations pour une agriculture durable ;
- L'amélioration des revenus issus de la vente des produits agricoles pour les Batwa ayant des terres ;
- L'amélioration des compétences techniques de production agricole pour les ménages Batwa bénéficiaires des actions de formation ;
- La réduction du taux d'abandon scolaire suite à la disponibilité alimentaire pour les ménages Batwa bénéficiaires des appuis du projet ;
- La création de l'emploi (main-d'œuvre agricole lors des travaux de haute intensité de main d'œuvre) et par conséquent l'augmentation des revenus ;
- Le renforcement de la cohésion sociale au niveau communautaire suite à l'intégration des Batwa dans des associations de production ou de commercialisations ;

Le renforcement des capacités des associations des Batwa par la formation et éducation, accompagnement et mentorat, développement des compétences techniques, renforcement institutionnel, accès aux ressources, promotion de l'autonomisation et de l'inclusion. En mettant en œuvre ces différentes stratégies de renforcement des capacités, les associations des Batwa peuvent être mieux équipées pour défendre et promouvoir les intérêts de leurs membres, contribuer au développement durable de leurs communautés et renforcer leur participation active dans la société.

La prise de conscience des ménages Batwa pour initier des activités génératrices de revenu à caractère durable et l'amélioration de la sécurisation foncière des propriétés des Batwa.

Par ailleurs, le projet pourrait entraîner aussi des impacts négatifs parmi lesquels on peut citer notamment : (i) les risque d'exclusion des PA lors du recrutement de la main-d'œuvre dans les travaux d'infrastructures de base, (ii) la discrimination des PA dans le processus inclusif de consultation communautaire au niveau local dans tout le processus du projet, (iii) la marginalisation et la discrimination par les autres communautés et (iv) le risque de ne pas remplir les critères de ciblage des bénéficiaires d'animaux d'élevage notamment le cheptel bovin, (v) le risque lié à l'inventaire des terres domaniales qui pourrait déposséder les Batwa des terres leur octroyées par l'Administration sans titre d'occupation.

Tableau 10 : Synthèse des impacts positifs, négatifs et des mesures d'atténuation

N°	Volet/Action	Impacts positifs potentiels	Risques et Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
1	Aménagement des Bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation de l'érosion dans les exploitations des PA ✓ Amélioration de la productivité des terres, de la production et de la sécurité alimentaire des PA ✓ Création d'emploi à travers les travaux HIMO ✓ Amélioration des revenus pour les PA y compris les femmes et les filles de par leur participation en tant que main d'œuvre rémunérée dans les travaux d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'équité dans le processus de recrutement de la main d'œuvre ✓ Dégradation environnementale par pollution par les déchets solides et liquides mal gérés ✓ Perte des portions de terres et/ou des cultures suite aux aménagements du projet ✓ Exclusion des PA dans les travaux d'aménagement pour cause notamment de la corruption, non accès à l'information ✓ Risque d'exploitations sexuels des PA femmes/filles pour pouvoir accéder à l'emploi rémunéré ✓ Risque de renforcer le phénomène d'abandon scolaire pour les jeunes atteignant 18 ans pour profiter de cette opportunité d'offre d'emploi ✓ Faible participation des Batwa dans travaux HIMO suite au rythme de paiement des rémunérations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compensation ou indemnisation des pertes subies, conformément aux dispositions légales en vigueur au Burundi ✓ Prendre en compte de tels cas dans le cadre des PAR ✓ Prendre en compte la gestion des déchets, du PGES et des éléments du PGPP; ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite ✓ Mettre en place des comités locaux de suivi des travaux comprenant des PA; ✓ Sensibilisation des entreprises pour organiser les paiements de façon régulière ; ✓ Mener des séances d'information et de sensibilisation des Batwa aux activités du projet ; <p>Assurer l'équité dans le recrutement de la main-d'œuvre dont les Batwa à travers l'accès à l'information.</p>

2	Distribution des animaux d'élevage et des intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fertilité des sols ; ✓ Sécurité alimentaire ; ✓ Augmentation de la capacité de résilience au changement climatique ; ✓ Génération de revenus ; ✓ Diversification des sources de revenus ; ✓ Amélioration de la production agricole des PA grâce à l'adoption des nouvelles pratiques agricoles ; ✓ Réduction du taux d'abandon scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Frustration due à leur exclusion à certains avantages car ne remplissant pas les critères ✓ Déséquilibre écologique ; ✓ Pollution de l'eau et des sols ; ✓ Conflits fonciers ; ✓ Risque d'exclusion des PA dans les comités ; ✓ Risque de ne pas prendre en considération les contributions des PA ; ✓ Manque d'accès aux informations relatives à la constitution des CEP/ou par leur auto-exclusion ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer l'élevage du petit bétail aux ménages Batwa ne disposant pas de suffisamment de terre ; ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite ; ✓ Mettre en place des comités locaux de suivi des activités comprenant des PA ; ✓ Prendre en compte la gestion des déchets, du PGES et des éléments du PGPP ; ✓ Mener des séances d'information et de sensibilisation des Batwa aux activités et aux kits offerts par le projet ; ✓ Assurer l'accès des PA aux paquets technologiques et aux innovations offerts par le projet ; ✓ Assurer l'équité dans le ciblage des bénéficiaires dont les Batwa à travers l'accès à l'information.
3	Protection des réserves naturelle et des Parcs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de l'emploi et les moyens de subsistance alternatives pour les communautés batwa vivant autour des aires protégées ; ✓ Développement des AGR ; ✓ Autonomisation par les activités d'épargne et de crédit ; ✓ Augmentation des revenus suite aux activités rémunérées d'entretien des pistes et sentiers touristiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restriction des PA à l'accès aux ressources naturelles ; ✓ Pression sur les ressources naturelles ; ✓ Retard dans le paiement des prestations faites par les Batwa ; ✓ Interdiction des femmes à la participation aux travaux rémunérés par leurs maris ; ✓ Conflits dus au manque de concertation dans la gestion des revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'autres points d'accès aux ressources naturelles et création des activités génératrices de revenus en faveur des Batwa affectés ; ✓ Compensation ou indemnisation des pertes subies, conformément aux dispositions légales en vigueur au Burundi ; ✓ Prendre en compte de tels cas dans le cadre du CF ; ✓ Sensibilisation/formation sur l'égalité/équité genre (GALS) ;

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration des conditions de vie (habitat, alimentation, accès à l'éducation et aux structures de santé, etc. 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite.
4	Développement des AGR/Entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des revenus des PA y compris les femmes, les jeunes ; ✓ Création de l'emploi et réduction du chômage des PA ; ✓ Augmentation de la capacité de résilience au changement climatique ; ✓ Autonomisation socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conflits au niveau de gestion des fonds ; ✓ Faible accès aux ressources financières et aux facteurs de production pour les PA ✓ Pression sur les ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation/formation sur l'égalité/équité genre (GALS) ; ✓ Formation des PA regroupés en associations sur le montage des microprojets et le plan d'affaire ; ✓ Formation sur l'éducation financière et la résolution pacifique des conflits ; ✓ Renforcement des capacités des associations en matière organisationnelle et de gestion ; ✓ Faciliter l'accès au financement via des prêts, des subventions ou des programmes de microfinancement.
5	Renforcements des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des compétences techniques de production agricole pour les ménages Batwa bénéficiaires des appuis du projet ; ✓ Renforcement des capacités des PA en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux ; ✓ Renforcement du leadership des PA de par leur participation dans les comités des Bassins versants/CEP 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exclusion des PA dans les formations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'équité dans le ciblage des PA lors de l'identification des participants aux différents fora ; ✓ Assurer la participation des PA dans les différents comités de suivi.
7	La Micro-irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès des PA y compris les femmes et les filles Batwa à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte des portions de terres et/ou des cultures suite aux aménagements du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite ;

		<p>d'irrigation en tant que membres des groupements/coopératives autour des infrastructures d'irrigation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation de la capacité de résilience au changement climatique ; ✓ Création de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte potentielle de points d'accès aux ressources naturelles exploitées en usufruit, suite à l'aménagement de certaines infrastructures ; ✓ Risques liés aux EAS/HS. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des comités locaux de suivi des travaux comprenant des PA ; ✓ Recrutement de la main-d'œuvre dont les Batwa ; ✓ Sensibilisation des entreprises pour organiser les paiements de façon régulière.
8	Certification foncière	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécurisation des droits fonciers des PA ; ✓ Amélioration de l'accès des femmes Batwa à la propriété foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conflit lié au non consentement des PA pour l'enregistrement conjoint sur les certificats fonciers ; ✓ L'inventaire des terres domaniales pourrait déposséder les Batwa des terres occupées sans titre d'occupation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation des PA sur l'importance de l'inscription des femmes Batwa sur les certificats fonciers ; ✓ Plaidoyer auprès de l'autorité ayant la gestion des terres dans ses attributions pour régularisation par cession des terres occupées par les Batwa ; ✓ Sensibilisation sur le code d'éthique et de bonne conduite

V : PROCESSUS DE CONSULTATION AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET

5.1. Introduction

Une consultation préalable des PA doit se dérouler de manière libre et volontaire sans aucune manipulation, interférence, ni coercition, par laquelle les parties consultées ont en accès préalable à l'information sur les objectifs et la portée du projet.

Les approches de la consultation prennent en compte les organisations des populations autochtones une attention particulière est observée en direction des femmes

5.2. Processus de consultation des Populations autochtones

Il s'inscrit dans un processus participatif et inclusif, il a été traduit par le présent cadre dont notamment : L'évaluation sociale, l'examen juridique, le recueil des données de base, l'identification des parties prenantes, Evaluation de façon participative les répercussions positives et négatives, l'identification de ces mesures à prendre.

Le processus sera maintenu par l'élaboration des plans en faveur des peuples autochtones.

Cette approche de consultation spécifiques sera facilitée par le recensement des peuples autochtones réalisés dans le cadre du présent CPPA.

5.3. Consultation pour la réalisation du PPA

Lors de la préparation du PPA, les consultations des parties prenantes concerneront les acteurs du secteur public de différentes provinces où se dérouleront le projet, les autorités locales dans les communes concernées, les communautés Batwa dans ces communes ainsi que les gestionnaires des ONGs qui s'occupent de la promotion des Batwa dont l'UNIPROBA.

5.4. Les acteurs publics des provinces et communes bénéficiaires du projet

Les consultations pourront se faire, à travers des ateliers de consultations dont les participants seraient des représentants des administrations provinciales et communales, des représentants des DPAE au niveau des provinces et des communes ; des représentants de l'OBPE au niveau provincial et communal, les représentants des guichets fonciers communaux, les gestionnaires des aires protégées (PNR, RNK, RFNB), des représentants du forum des femmes et du forum des jeunes au niveau provincial et communal. En plus, des représentants des antennes provinciales et communales des ONGs qui œuvrent dans la promotion des Batwa pourront y participer. Au cours de ces ateliers, des questions en rapport avec les Batwa seront abordées,

dont les trois suivantes qui servent de référence : (i) description de la situation socioéconomique dans laquelle vivent les Batwa; (ii) l'identification et analyse des effets négatifs et positifs potentiels sur les Batwa suite à la mise en œuvre du projet ; et (iii)

identification et descriptions des menaces que les Batwa risquent de constituer contre le projet ; (iv) proposition des actions concrètes à mener en faveur des Batwa pour éviter ou réduire au strict minimum les effets négatifs du projet sur eux, pour amplifier les effets positifs et pour éviter les risques.

Les autorités locales dans les communes

Il s'agirait, par exemple, d'organiser des discussions en focus groups avec les acteurs locaux dont les membres des CDC (Comité de développement collinaire), les membres des conseils collinaires, les comités des leaders traditionnels locaux (BASHINGANTAHE) au niveau des collines concernées par le projet et où vivent des Batwa. Les questions à traiter seront les mêmes que dans les ateliers avec les acteurs publics.

Les gestionnaires des ONGs qui œuvrent dans la promotion des Batwa

Il s'agira d'organiser des discussions en focus group ou en entretiens individualisés avec les membres des comités de coordination des ONGs dont les principales sont l'UNIPROBA, Action Batwa et UCEDD.

Les communautés des Batwa vivant dans les communes / collines bénéficiaires du projet

Les Batwa des communes ou collines bénéficiaires du projet devront être consultés en focus groups ou en ateliers avec leurs représentants. Ces derniers devront comprendre des hommes et des jeunes (garçons et filles) en nombre équitable. Autant que possible, ces discussions se dérouleront au niveau des villages où vivent les Batwa.

5.5. Consultations publiques dans le cadre du présent CPPA

Des séances de consultations avec les PA ont été organisés par le consultant dans la semaine du 4 au 11 mars 2024 respectivement en province Cibitoke (communes Buganda-Murwi), Gitega (Bugendana-Giheta) Kirundo (Busoni- Bwambarangwe d) ,Kayanza (Matongo), muyinga (buhinyuza) ,Bujumbura rural (isale). Ces séances ont vu la participation des représentants des batwa qui ont répondu nombreux aux différentes invitations du consultant.

Le consultant a été appuyé par une spécialiste genre pour animer des séances d'entretiens avec femmes et filles seules, pour que celles-ci se sentent à l'aise pour exprimer leur point de vue.

Les consultations ont également veillé à assurer la participation des organes et organisations représentatifs (par exemple les conseils des anciens, les conseils de village ou les personnes influentes au sein de la communauté dont 30% seront des femmes) sans oublier d'autres membres de la communauté. A chaque fois, ces entretiens ont vu la participation d'un

représentant de l'administration locales ainsi qu'un responsable des associations représentatives des PA.

En ouvrant les entretiens le consultant a, à chaque fois, présenté

- Le projet de résilience climatique des collines du Burundi- PRCCB en cours de préparation (par le résumé de la note conceptuelle) ;
- Les composantes du projet ;
- Le cadre environnemental et social de la banque mondiale ;
- Les activités prévues composante par composante ;
- Les impacts positifs
- Les impacts négatifs potentiels et leurs mesures d'atténuation
- Comment est-ce que les peuples autochtones pourraient contribuer à la réussite du projet et ainsi en tirer profit pour leur bien-être.

Les observations sur le projet ont été recueillies dans le cadre de réunions de groupe distinctes avec les groupes vulnérables, et les autres personnes touchées. Ces consultations ont été une occasion pour recueillir beaucoup d'informations sur les PA et ont contribué à l'évaluation sociale en ce qui concerne les données démographiques, telles que la situation et les incidences sociales et économiques (voir en annexe, les procès -verbaux des consultations). Dans l'ensemble les PA consultés soutiennent le projet.

Ils ont formulé le souhait que ce projet salvateur puisse s'étendre sur d'autres collines du Burundi.



Photo 3: vue des participants aux consultations en Commune Matongo



Photo 4: Vue des participants en commne Buganda -Ndava

VI. ELABORATION DU PLAN EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTE BATWA

L'analyse de la situation socioéconomique de la communauté Batwa, nous amène à proposer un cadre d'actions potentielles en leur faveur. Ces actions ne sont pas déterminées. Dans la préparation du plan en faveur de population autochtone (PPA), le projet devra utiliser ces activités comme points de référence dans les consultations avec les peuples autochtones. Si retenues dans les consultations, préalable, libre et éclairé avec le Batwa, la mise en œuvre de ces actions fera l'objet de participation communautaire, comme a été souhaité par les Batwa, sauf s'il y a changement de consensus. Ainsi, les Batwa n'auront pas à soumettre au projet, des requêtes de financement pour les activités qui seront retenues dans le PPA. La liste d'actions du tableau, ne suit pas nécessairement les composantes du projet, qui sont basée sur l'accès à la terre, ce qui n'est pas évident pour les Batwa. Basée sur l'évaluation sociale, le projet pourrait faciliter la mise en œuvre des activités identifiées par les Batwa, à travers une tiers partie. Cette procédure et d'autres propositions faites dans ce CPPA feront partie d'éléments d'analyses dans la préparation et la mise en œuvre du PPA.

La somme de 1.726.836.000 FBU soit 604.000 USD au taux de 2850 FBU le dollar (cours de change de la BRB au 5 Avril 2024), est nécessaire pour les investissements du CPPA. La mise en œuvre du PPA sera assurée par une ONG spécialisée sous la supervision du projet.

VII : MONTAGE INSTITUTIONNEL ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PLANIFICATION

L'Unité de Coordination du Projet (UCP), mise en place par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, coordonnera et mettra en œuvre le Cadre de Planification pour les Populations Autochtones (CPPA). L'UCP inclura un expert en sauvegarde sociale et environnementale (ESSE) et en Violences Basées sur le Genre (VBG), ainsi qu'un expert en suivi-évaluation (ESE), qui assureront le suivi des garanties environnementales, sociales et de prévention des VBG. Un consultant sera recruté pour préparer le Plan de Participation des Populations Autochtones (PPA).

La préparation du PPA commencera par un diagnostic détaillé des besoins des Batwa dans toutes les communes du projet, réalisé par des prestataires recrutés par l'UCP. Cette activité participative permettra aux Batwa de s'exprimer librement et de prioriser les interventions.

L'ESSE intégrera les considérations spécifiques de VBG à toutes les étapes du projet. Les actions incluront l'évaluation des risques de VBG lors du diagnostic des besoins des Batwa, la mise en place de mesures spécifiques pour prévenir les VBG et la sensibilisation des communautés, la mise en place de mécanismes confidentiels pour signaler les incidents et des services de soutien psychologique et social adaptés, ainsi qu'un suivi régulier avec un système de rapportage et de réponse rapide pour les cas de VBG.

Pour garantir une participation effective des Batwa, des consultations régulières seront organisées pour recueillir leurs opinions et prioriser les interventions. Il y aura une communication continue et transparente avec les Batwa tout au long du projet, et des représentants Batwa seront inclus dans les comités consultatifs et de supervision.

7.1. Montage institutionnel

Le montage institutionnel pour la mise en œuvre des activités du plan devra s'inspirer dans le montage institutionnel du projet. Il est suggéré de mettre en place un Comité de Pilotage (CP) qui aura comme rôle de donner des orientations, d'approuver les programmes de travail et de budget annuels ainsi que les rapports d'avancement des activités. L'UCP sera également mise en place. Elle jouera le rôle de programmation des activités et des budgets, le suivi évaluation et la coordination de la mise en œuvre des interventions.

7.2. Modalités de suivi et d'établissement du rapport

Compte tenu des faibles capacités des Batwa, la mise en œuvre des actions en leur faveur nécessitera un encadrement rapproché pour assurer un accompagnement et renforcement des capacités soutenu. Les services d'une tierce partie, (par exemple ONG), seront contractés pour accompagner les Batwa dans la mise en œuvre de sous-projets qu'ils auront déterminés dans le PPA. Par ailleurs, selon la nature d'activités, l'UCP procédera au recrutement des Opérateurs de Proximité (ODP)/Agences de Facilitations Spécialisés dans les différents domaines d'interventions.

VIII : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Dans le cadre du projet, les plaintes des Batwa seront traitées par les mécanismes généraux, avec un suivi spécifique assuré par une ONG travaillant avec cette communauté pour garantir un accès facile et libre aux mécanismes de plainte.

Pour faciliter le dépôt des plaintes, plusieurs canaux seront mis en place : une ligne téléphonique dédiée accessible en langue locale et assurée par l'ONG, des boîtes aux lettres sécurisées pour le dépôt anonyme de plaintes, des réunions communautaires organisées régulièrement avec la présence de l'ONG, et des représentants communautaires désignés pour servir de points de contact.

Pour informer les Batwa sur le MGP, des supports de communication en langue locale comme des brochures et des affiches seront utilisés, des annonces et programmes de sensibilisation en langue Batwa seront diffusés via les radios locales, et des sessions de formation et ateliers sur le MGP et les droits des Batwa seront organisés.

Les plaintes d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) seront traitées avec une sensibilité culturelle particulière, respectant les traditions et pratiques des Batwa, garantissant la confidentialité des plaignants et mettant en place des procédures spécifiques, ainsi que des services de soutien psychologique et social adaptés culturellement.

Pour assurer la transparence et la correctitude du MGP, l'ONG assurera un suivi régulier des plaintes avec un rapportage périodique, des audits indépendants seront réalisés pour évaluer l'efficacité et l'intégrité du MGP, et les résultats et actions correctives seront communiqués régulièrement aux communautés Batwa. De plus, les Batwa seront inclus activement dans les processus d'évaluation et d'amélioration du MGP.

IX : MECANISME DE SUIVI ET EVALUATION

Au niveau de ce projet, nous suggérons que le suivi de la mise en œuvre dudit cadre de planification s'intègre dans le système de suivi-évaluation de tout le projet. Il devra être un suivi participatif qui implique tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du cadre de planification à tous les niveaux en vue de chercher à maximiser l'appropriation du processus de mise en œuvre dudit cadre. La communauté Batwa et ses organisations devront être étroitement impliquées dans ce processus.

Dès le début du projet, les informations collectées par les parties prenantes devront être analysées, synthétisées et ensuite rendues disponibles trimestriellement à toutes les parties prenantes ainsi qu'au public intéressé. Ces rapports seront élaborés par les Spécialistes en Sauvegarde environnementale et Sociale au sein du PRCCB qui est l'entité de mise en œuvre. Le suivi doit être effectué de façon continue de manière à corriger « en temps réel » les insuffisances éventuelles relevées dans les méthodes d'exécution des interventions permettant l'atteinte des objectifs visés. Quant à l'évaluation, elle vise : (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés ; et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention

IX : CONSULTATION

Le PPA devra faire l'objet de consultation des communautés de Batwa, ces consultations doivent être préalables, libre et fondée sur la communication des informations requises. Les résultats de ces consultations, les sujets discutés, les questions, les réponses données, les conclusion/suggestions, le nombre de participants (homes, femmes, enfants), doit être documenté, ainsi que les PVs et photos de réunions.

X : DIVULGATION

Une fois que le projet final du PPA a fait l'objet de consultations publiques avec les Batwa, il devra être soumis au processus de diffusion dans le pays, au niveau national, au niveau des Administrations locales dans la zone du projet, chez les Batwa, et au niveau international sur le site Web externe de la Banque Mondiale. Un résumé du PPA sera traduit en Kirundi, comme en est le cas pour le CPPA et mis à la disponibilité de toutes les parties prenantes.

La diffusion du cadre de planification en faveur de la communauté Batwa est nécessaire pour que son contenu soit connu de toutes les parties prenantes dont il faut rechercher l'adhésion tant dans sa mise en œuvre que dans son suivi-évaluation. La diffusion s'effectuera comme suit :

- Au niveau national dans un journal officiel ou un journal a porté national ;
- Sur le site web du ministère de l'agriculture ;
- Dans toutes les provinces et communes d'intervention du projet ;

Dans les communautés Batwa bénéficiaires ainsi que sur le site Web externe de la Banque Mondiale

ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LES SEMI STRUCTUREES

Dans la Province KAYANZA en commune MATONGO

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
MDUWIMANA Venuste	Kayanza	Conseil charge du développement	69089726
KWIZERA Adèle	Matongo	Chef communal	68917015
HASABUMUTIMA Audace	Kivumu	Chef de colline	61763236

Dans la province GITEGA

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
NININHAZWE Samuel	Gitega	Conseiller social du gouverneur	68233765
MADADIYE Didace	Gitega	Point focal UNIPROBA	68383375

En commune GIHETA

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
NININHAZA Micheline	Giheta	Administrateur	
BARARUSESA Etienne	Giheta	Chef communal de l'UNIPROBA	69910670

En commune BUGENDANA

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
BUKURU Beatrice	Bugendana	Administrateur communal de Bugendana	79552847/69884456
MBURUNGU Mathieu	Bugendana	Chef de l'UNIPROBA	68875507

Dans la province KIRUNDO

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
SEGASAGO Victor	Kirundo	Gouverneur Kirundo	-
NDARUZANIYE Pélagie	Kirundo	Chef UNIPROBA kirundo	68221574
NDARURINZE Jean Bosco	Kirundo	Représentant de la crois rouge Kirundo	69713354
MURINDANGABO Fabrice	Kirundo	Représentant du CONCERN	76967604
MANIRAKIZA Boniface	Kirundo	Représentant du WV	79255192

NTAGAHORAHO Marie Goreth	Kirundo	Charge des projets BATWA	79498205
-----------------------------	---------	-----------------------------	-----------------

En commune BUSONI

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
MANIRAMBONA Albert	Busoni	Chef du cabinet	-
HARERIMANA Consolate	Busoni	Chef des BATWA	62203835
CIZA Asman	Gatete	Conseiller GATETE	69172215
RUKERANDANGA Damascène	Gatare	Conseiller GATARE	69996034

En commune BWAMBARANGWE

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
MIBURO Lazare	Bwambarangwe	Chefs des Batwa	65435316
KAVAMAHANGA	Nyaruhengeri	Chefs des Batwa	61955456

Dans la province MUYINGA en commune BUHINYUZA

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
NDARUHEKERE Denise	Muyinga	Chef du cabinet	
SIBOMANA Aimable	Muyinga	Chef UNIPROBA	61696205
NDACAYISABA Molis	Nyagishiru	Chef de colline	61663713

Dans la province CIBITOKÉ

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
BIZOZA Carême	Cibitoke	Gouverneur Cibitoke	69094443
TUBIRABE Rubin	Cibitoke	Conseiller du Gouverneur chargé du développement	69071708
NIYONZIMA Levis	Cibitoke	Représentant Provincial de l'UNIPROBA	69379521,79498730

En Commune BUGANDA

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
NGENDAHAYO Joseph	Buganda	Conseil communal chargé des affaires politiques, économiques et sociales	69380371
MINANI Daniel	Buganda	Représentant communal de l'UNIPROBA	-

En Commune MURWI

NOM ET PRENOM	Zone	Activités	Téléphone
NZOKIZWANAYO Melchiade	Murwi	Administrateur communal	68861395
SINDAYIRWANYA Jérémie	Murwi	Représentant communal de l'UNIPROBA	68611429

ANNEXE II : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

PRCCB Document d'information sur le projet PIDC36003. Bujumbura, le 30 Mai PIDC36003
 PRCCB Document d'information sur le projet PIDC36003. Bujumbura, le 30 Mai PIDC36003
 PRCCB-ACTIVITES PAR COMPOSANTES INFORMATIONS DE BASE
 Etude sur la situation sociale, économique et politique des Batwa du Burundi, UNIPROPBA & NCA, janvier 2017
 La scolarisation des Batwa au Burundi : stéréotypes et politiques publiques, Thèse de doctorat – Ndayikengurukiye Gilbert, 2014 ;
 Loi n°1/02 du 26 mars 2012 portant Code de l'eau au Burundi
 Plan additionnel pour le développement des Batwa résident autour de la réserve forestière de Bururi, projet PADZOC, janvier 2013 ;
 Plan de développement des caféiculteurs Batwa, projet PACSC (Projet d'Appui pour la Compétitivité du Secteur Café), mars 2015 ;
 Plan en Faveur des Batwa du Projet de Restauration et de Résilience au Burundi, janvier 2018 ;
 Plan National de Développement Social Spécifique des Batwa, « Projet de Transformation du Secteur de la Santé : projet Nzokira », décembre 2016 ;
 Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la plaine de l'Imbo, novembre 2013 ;
 Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité aux Plateaux Centraux, décembre 2013 ;
 Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la dépression de Kumoso, octobre 2013 ;
 Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la plaine de l'Imbo, novembre 2013 ;
 Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité en zones écologiques de Mumrirwa et de la Crête Congo-Nil, décembre 2013 ;
 Plan régional de mise en œuvre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité dans la dépression de Bugesera, novembre 2013 ;
 Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale ;
 Rapport d'enquête sur la discrimination des filles Batwa du Burundi dans l'éducation – cas des provinces Muyinga et Karusi, UCEDD & UNIPROBA, juillet 2009 ;
 Rapport sur la situation foncière des Batwa du Burundi, UNIPROBA, janvier 2008.

ANNEXE III : TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION D'UN CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES (CPPA) POUR LE PROJET DE RESILIENCE CLIMATIQUE DES COLLINES DU BURUNDI (PRCCB)

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le Burundi est un pays à faible revenu et on estime que 87% de ses 11,9 millions d'habitants vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2020 (Banque Mondiale, Macro Poverty Outlook, 2021). Sa fragilité multidimensionnelle se traduit par des risques politiques, économiques et sécuritaires élevés pour l'économie. Ainsi, les principaux problèmes de développement auxquels le Burundi est confronté sont la fragilité, la croissance démographique rapide, une croissance économique peu équilibrée et des faiblesses politiques et institutionnelles.

Etant majoritairement rural, les niveaux de vulnérabilité du Burundi dans certaines zones rurales sont profonds à cause du manque de diversification économique et de la faible productivité des cultures freinant ainsi son développement économique et social.

A cela s'ajoutent les risques climatiques. L'intensification des catastrophes liées au climat telles les inondations, les vents violents, la sécheresse etc. exacerbe la dégradation des terres et des ressources mettant à rude épreuve le tissu social. L'évolution rapide du changement climatique au Burundi fait peser des menaces immédiates et croissantes sur l'agriculture, d'où la nécessité d'intensifier des efforts visant à améliorer la résilience au changement climatique et ainsi assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C'est dans ce cadre que la République du Burundi (ci-après « le Bénéficiaire ») envisage de mettre en œuvre le Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB/P180864) (le « projet ») avec l'appui de la Banque mondiale. Ce projet s'aligne au double objectif du Groupe de la Banque Mondiale de mettre fin à l'extrême pauvreté et de stimuler une prospérité partagée.

1.2 Description du projet

Le Projet de Résilience Climatique des Collines du Burundi (PRCCB) va permettre d'intensifier la gestion des paysages et de renforcer la résilience des moyens de subsistance des communautés menacées par l'intensification des risques liés au climat et à la dégradation des sols dans l'ensemble du Burundi.

Il aidera en outre le Gouvernement du Burundi à renforcer sa capacité à anticiper, surveiller et à agir sur l'intensification des risques liés au changement climatique et à la dégradation des sols, tout en améliorant les moyens de subsistance des personnes vulnérables.

1.3 Les composantes du projet

Le projet comprendra cinq composantes :

Composante 1 : Environnement favorable à la résilience climatique

Les activités de ce volet amélioreront, les politiques, les réglementations, les procédures administratives et les capacités institutionnelles. Elles permettront une approche globale de la gouvernance climatique et foncière et une collaboration intersectorielle entre les principales parties prenantes : Agences gouvernementales nationales, gouvernements locaux, société civile, universités, entreprises, coopératives agricoles, écoles et ménages y compris les groupes socialement marginalisés et défavorisés.

Composante 2 : Gestion durable des paysages

Cette composante financera l'intensification des activités de gestion durable des paysages au niveau des bassins versants (terrassement, reboisement, systèmes d'irrigation adaptés localement et gérés par les agriculteurs y compris la gestion des versants vulnérables et à risque dans les zones protégées.

Composante 3 : Soutien à la résilience des moyens de subsistance des communautés

La composante investira dans les activités visant à accroître la résilience des moyens de subsistance des communautés ciblées par le projet. Il s'agira des activités pour préparer et intégrer les plans d'actions sur le changement climatique dans les Plans Communaux de Développement Communautaires (PCDC), soutenir les moyens de subsistances résistants au climat pour les communautés les plus vulnérables au climat, et améliorer la sécurité foncière par la certification des terres dans chaque colline ciblée. etc.

Dans toutes les composantes, le projet donnera priorité à l'équité, l'inclusion et à la cohésion sociale qui sont des ingrédients essentiels de la résilience à long terme face à la fragilité multirisque observée dans les collines du Burundi. Le projet mettra l'accent sur le genre et l'inclusion sociale car les femmes représentent une part disproportionnée de la population dans les collines rurales.

Composante 4 : Appui à la mise en œuvre du projet

Les activités de la composante porteront sur la gestion et la coordination du projet, au suivi et à l'évaluation ainsi que la communication.

Composante 5 : Intervention d'urgence en cas d'imprévue

En cas d'urgence éligible, cette composante permettra d'utiliser des fonds non engagés, de la catégorie des dépenses non allouées et/ou permettra au gouvernement de demander à la Banque mondiale de réaffecter des financements provenant d'autres composantes du projet.

Suite à la présence des Batwa (considérés comme peuples autochtones) dans la zone d'influence du projet, la NES 7 « Peuples Autochtones/Communautés Locales Traditionnelles d'Afrique Subsaharienne historiquement défavorisée » (PA) du Cadre Environnemental et Social du groupe de la Banque Mondiale est jugée pertinente. Cette NES prévoit que le demandeur de financement, auprès de la Banque Mondiale, consulte les Peuples Autochtones concernés et prépare un plan en leur faveur.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter un consultant national individuel qui sera chargé d'élaborer un plan en faveur des Peuples Autochtones de la zone d'intervention PRCCB.

II. L'OBJECTIF DE L'ETUDE

Selon le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, les Emprunteurs de la Banque Mondiale acceptent de se conformer à un ensemble de normes environnementales et sociales (NES) appliquées aux prêts de projets d'investissement financés par la Banque. Cela inclut le développement de certains instruments requis.

La NES 7 requiert une consultation des communautés de populations autochtones affectées, libre et fondée sur la communication des informations requises, et notamment au stade de la préparation du projet, afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vue et de s'assurer qu'elles adhèrent massivement au projet. L'objectif de cette mission est de préparer un Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA).

De tels projets financés par la Banque prévoient des mesures destinées : a) à éviter des répercussions négatives potentielles sur les communautés de population autochtone ; ou b) si cela n'est pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser ces répercussions. Ils sont aussi conçus de manière à assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socioéconomiques culturellement adaptés qui profitent à la population féminine comme à la population masculine et à toutes les générations.

Le CPPA fera une analyse des alternatives au projet, susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre de cette évaluation sociale seront fonction de la nature et de l'ampleur des répercussions positives ou négatives du projet proposé sur les populations autochtones.

Le CPPA fournira des informations sur la localisation des Batwas dans les lieux d'activités du Projet Ce qui permettra non seulement de juger des répercussions positives et négatives, y compris celles liées aux VBG/EAS/HS du projet sur les populations autochtones, mais également de minimiser les impacts négatifs sur le plan économique et socioculturel des peuples autochtones. Les données seront ventilées par sexe.

Des consultations seront conduites avec les femmes PA (Batwa) et permettront d'identifier leurs risques spécifiques en VBG, y compris EAS/HS, d'identification de portes d'entrées sûres et accessibles pour le MGP, l'identification de Points Focaux PA dans les Comités locaux et enfin des services de prise en charge VBG accessibles pour les femmes PA.

Les consultations avec les femmes Batwas devront tenir en compte les principes de sécurité et confidentialité, ainsi que les us et coutumes des Batwas.

Les consultations devront être animées et/ou accompagnées par des femmes Batwas dans le but de faciliter les échanges, mais aussi pour ne pas créer des frustrations.

Le CPPA fera une analyse des alternatives au projet susceptibles d'avoir des répercussions importantes. Le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre de cette

évaluation sociale seront fonction de la nature et de l'ampleur des répercussions positives ou négatives du projet proposé sur les populations autochtones.

Le CPPA proposera de dispositifs à prendre pour s'assurer que le projet soit bénéfique aux peuples Batwa dans les zones d'intervention du projet.

III. PRINCIPALES TÂCHES DU/DE LA CONSULTANT (E)

Les tâches proposées au Consultant pour l'élaboration du CPPA seront notamment les suivantes :

- ✓ Préparation d'un Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) pour guider le projet dans la minimisation des impacts négatifs dus aux activités du projet sur le plan économique et socioculturel pour les Peuples Batwa. Ce plan tiendra en compte les besoins des femmes, filles ainsi que des groupes plus vulnérables des Peuples Batwa, en assurant leur participation et la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- ✓ Evaluation sociale : avec les informations de base sur les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et politiques des communautés de peuples autochtones touchés dans la zone d'action, les terres et les territoires qu'ils ont traditionnellement possédés ou habituellement utilisés ou occupés (comme un ou plusieurs des aires protégées) et les ressources naturelles dont ils dépendent, y compris une évaluation des coutumes traditionnelles et des défis qu'ils vivent dans le système foncier au pays, la connaissance traditionnelle de la faune et de la flore des forêts, le mode de vie et des rôles traditionnels selon le genre. Par localisation, on entend à la fois les présences permanentes et sédentaires, que les passages des groupes de Populations Autochtones dans l'aire d'influence du projet, s'ils ont trait à des formes d'utilisation économique, sociale ou culturelle des espaces traversés. L'inventaire pourra s'appuyer sur les statistiques des localités et les témoignages des administrateurs et ONG, mais aussi et surtout sur des entretiens avec les représentants des groupes concernés.
- ✓ Création d'un cadre pour guider les activités spécifiques au projet dans la prise en compte de la dignité, des droits de la personne, de l'économie et de la culture des Batwas et de s'assurer en même temps qu'ils en retirent des avantages socio-économiques, culturellement adaptés, quel que soit leur sexe ou rôle dans la communauté.
- ✓ Etablir le cadre qui permettra d'assurer que les consultations avec les communautés autochtones soient préalables, libres et fondées sur la communication des informations requises, à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet de manière culturellement appropriées ;
- ✓ Etablir les dispositifs institutionnels et processus (y compris le renforcement des capacités en cas de besoin) présidant à l'examen préalable des activités financées par le projet, à l'évaluation de leurs répercussions sur les populations autochtones, les critères pour la préparation des plans d'actions en faveur des populations autochtones et à la gestion des plaintes éventuelles ;

- ✓ Prévision des mesures destinées à éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux populations autochtones concernées ; et / ou au cas où cela ne serait pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences.
- ✓ Consultation systématique des différents partenaires permettant ainsi d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs et en particulier les peuples autochtones y compris les femmes et filles PA.
- ✓ Etablir les modalités de suivi et d'établissement des rapports, notamment les mécanismes et les normes de référence adaptée au projet et la source des ressources pour la mise en œuvre du CPPA ;
- ✓ Etablir les modalités de divulgation du Plan d'Actions pour les Peuples Autochtones qui sera préparé sous le CPPA.
- ✓ Identifier les risques spécifiques VBG, y compris EAS/HS pouvant toucher les femmes PA,
- ✓ Identification de portes d'entrées sûres et accessibles pour le MGP et des Points Focaux PA dans les Comités locaux
- ✓ Identification des services de prise en charge VBG accessibles pour les femmes PA.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration du CPPA suivra une approche participative en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (populations autochtones y compris les femmes et les filles, associations des peuples autochtones, autres populations rurales, ONG, agences gouvernementales, partenaires techniques et financiers, etc.).

Elle fera intervenir non seulement la consultation des sources secondaires mais aussi des discussions avec les parties prenantes administratives, mais plus particulièrement avec les populations autochtones elles-mêmes et des institutions de défense des droits des Populations Autochtones. Etant donné que, la situation socio-économique actuelle des populations autochtones reste mal connue, une analyse participative permettra d'actualiser la connaissance de leurs modes de vie et de leurs aspirations. Cette analyse sera réalisée sur base : d'une identification des lieux où vivent les populations autochtones dans la zone d'influence, des discussions préliminaires avec les populations autochtones dans les zones identifiées, accessibles et des discussions avec leurs voisins pour informer toutes les parties prenantes concernant les objectifs de ce CPPA, du programme d'étude etc. , des discussions des groupes (focus group) et interviews semi-structurées, des discussions individuelles/collectives avec des peuples autochtones des différentes catégories socio-professionnelles (hommes, femmes, jeunes et vieux).

De manière concrète, le/la consultant/e se servira des méthodes suivantes :

- ✓ Revue des documents du projet notamment la Note conceptuelle ;

- ✓ Revue du Cadre Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale (CES), y compris les recommandations et bonnes pratiques de la Banque Mondiale en matière de prévention, atténuation et réponse à l'EAS/HS
- ✓ Revue de la littérature et des informations existantes sur les zones d'intervention et les populations bénéficiaires/Peuples Autochtones ;
- ✓ Entretiens avec informateurs clés tels que, les autorités locales, les ONG œuvrant dans la zone d'intervention et dans le secteur ciblé par le projet, les organisations des femmes/Batwa, et celles pour la défense des droits des enfants, les membres des organisations communautaires de base.
- ✓ Consultations avec parties prenantes du projet, y compris les femmes, les filles et les couches plus vulnérables de la communauté

V. CALENDRIER ET DUREE DE LA CONSULTANCE

L'étude sera conduite sous la supervision du comité technique de préparation du projet PRCCB. Ce travail sera accompli en 60 jours calendaires, y compris les délais de validation des livrables, répartis comme suit :

- ✓ La revue documentaire
- ✓ Consultations des parties prenantes
- ✓ L'analyse des résultats des consultations
- ✓ L'élaboration du rapport provisoire
- ✓ Validation du rapport aussi bien par la partie nationale que par la Banque Mondiale.
- ✓ Un rapport en version finale devra être fourni en deux (2) exemplaires et en version électronique en world et PDF après prise en compte effective des observations formulées par le client et l'équipe de la BM.

La durée du contrat ne devra pas dépasser 60 jours calendrier.

VI. LA STRUCTURE DU CADRE DE PLANIFICATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le CPPA servira de ligne directrice pour la préparation des Plans en faveur des Peuples Autochtones (PPA) spécifiques aux sous-projets lorsque des sites et des activités de sous-projets ont été identifiés dans les zones où des PA sont présents ou pour lesquelles ils ont un attachement collectif, comme déterminé au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale.

Le CPPA comprendra les éléments suivants :

- a. Le CPPA fournira des informations sur la localisation des Batwa dans les lieux d'activités du Projet, incluant **un résumé général des principales questions socioéconomiques**, y compris, le cas échéant, des données de base sur les caractéristiques démographiques, économiques, sociales, culturelles et politiques des communautés touchées, les habitats géographiquement distincts, les territoires ancestraux ou les zones d'utilisation et d'occupation saisonnières qui leur appartiennent traditionnellement ou qu'elles utilisent ou occupent coutumièrement, ainsi que sur les terres de la zone du projet et les ressources naturelles des zones dont elles dépendent, et une évaluation de leur degré de vulnérabilité et des obstacles auxquels elles sont confrontées pour accéder aux avantages du projet.
- b. **Un résumé** du cadre juridique et institutionnel applicable aux communautés des groupes vulnérables dont les Batwa. Outre la description du statut juridique des PA dans la constitution, la législation (lois, règlements, ordonnances administratives) et le droit coutumier du pays, cette section devrait également inclure une évaluation de la capacité de leurs communautés à accéder au système juridique et à l'utiliser efficacement pour défendre leurs droits.
- c. **Un résumé du plan de mobilisation des parties prenantes en ce qui concerne les PA**, qui consisterait en une analyse des parties prenantes et la formulation de plans de mobilisation, la diffusion d'informations ainsi que des consultations approfondies, d'une manière adaptée à la culture locale, tenant compte des différences entre les hommes et les femmes/ les filles et les garçons, et incluant toutes les générations.
- d. **Un résumé du cadre pour une consultation approfondie et, le cas échéant, un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)** avec les PA concernés pendant la préparation et la mise en œuvre du projet. Des séances de consultations indépendantes devront se réaliser en groupes séparés d'hommes et des femmes et chaque groupe animé par une personne formée et du même sexe. Les informations à collecter ici, porteront sur des données qualitatives et non sur des expériences/réponses individuelles des participants. Les consultations devraient : i) assurer la participation des organes et organisations représentatifs (par exemple les conseils des anciens, les conseils de village ou les personnes influentes au sein de la communauté dont 30% seront des femmes) et, le cas échéant, d'autres membres de la communauté ; ii) prévoir des délais suffisants pour le processus décisionnel des PA ; et iii) assurer la participation effective des hommes et des femmes PA à la conception des activités du projet ou l'élaboration des mesures d'atténuation qui pourraient avoir sur eux un impact positif ou négatif. Les observations sur le projet devraient être recueillies dans le cadre de réunions de groupe distinctes avec les groupes vulnérables, y compris leurs dirigeants, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires, les organisations de la société civile (OSC) et les autres personnes touchées. Les consultations devraient également contribuer à l'évaluation sociale en ce qui concerne les données démographiques, telles que la situation et les incidences sociales et économiques. Enfin, un résumé sur le processus de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et sur la façon dont ses exigences ont été satisfaites devrait être préparé.

- e. **Une évaluation de la nature et de l'ampleur de l'impact économique, social, culturel (y compris sur le patrimoine culturel) et environnemental direct et indirect que devrait avoir le projet** sur les PA présents dans la zone du projet ou collectivement attachés à cette zone. Cette évaluation porte sur les effets positifs et négatifs potentiels de chaque composante du projet sur les PA ainsi que sur les mesures proposées pour éviter, minimiser, atténuer ou compenser les effets néfastes sur les PA. Pour déterminer les effets néfastes potentiels, il est essentiel d'analyser la vulnérabilité relative des PA, en particulier des groupes considérés comme les plus vulnérables parmi le PA. Compte tenu de leur situation particulière et des liens étroits qu'ils entretiennent avec la terre et les ressources naturelles, en particulier la situation des femmes et filles PA, ainsi que de leur manque d'accès potentiel aux opportunités par rapport à d'autres groupes sociaux des communautés, des régions ou à niveau national. L'évaluation devrait prendre en compte les effets des activités du projet, différenciés par genre, et les effets sur les groupes potentiellement défavorisés ou vulnérables au sein de la communauté autochtone.
- a) Après avoir étudié des potentielles alternatives, si conclu que des effets néfastes ne peuvent pas être évités, le projet minimisera ces effets d'une manière adaptée à la culture locale et proportionnée à la nature et l'ampleur de ces effets, ainsi qu'à la forme et au degré de vulnérabilité. Le projet et les PA concernés devraient définir des mesures d'atténuation ainsi que des possibilités de contribuer au développement durable d'une manière adaptée à la culture locale. Le projet veillera à ce que les mesures convenues en faveur des PA concernés soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.
 - b) Les indemnités destinées aux PA touchés par le projet et les avantages à partager avec ceux-ci seront définis, fournis et répartis en tenant compte des institutions, règles et coutumes de ces groupes, ainsi que de leur degré d'interaction avec le reste de la société. Ces indemnités peuvent, s'il y a lieu, être accordées sur une base individuelle ou collective, ou une combinaison des deux.
 - c) Différents facteurs, y compris, mais pas exclusivement, la nature et le contexte du projet ainsi que le degré de vulnérabilité des PA concernés, détermineront la manière dont ces groupes pourront bénéficier du projet. Les options retenues devraient tenir compte des objectifs et des préférences des PA concernés, et viser entre autres à améliorer leurs niveaux de vie et leurs moyens de subsistance d'une manière adaptée à leur culture, et à promouvoir la viabilité à long terme des ressources naturelles dont ces groupes dépendent.
- f. **Une description des modalités institutionnelles**, exposant clairement les responsabilités et les obligations. Cette description devrait inclure des mesures visant à renforcer la capacité de l'agence d'exécution aux niveaux central et local à traiter les questions relatives aux PA et la possibilité de mobiliser les organisations communautaires, les OSC et les ONG locales spécialistes de ces questions.
- g. **Le mécanisme de gestion des plaintes**. L'UGP veillera à ce qu'un mécanisme de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS, en accord avec la NES 10, adapté à la culture des PA touchés par le projet, accessible à ceux-ci et tenant compte de la disponibilité de voies de recours judiciaires et de mécanismes coutumiers de règlement des conflits entre les PA,

soit mis en place aux fins du projet. Les procédures de gestion des plaintes générales devraient être conçues de sorte à privilégier l'utilisation du mécanisme local. Les besoins des PA devront être pris en compte dans le MGP du PMPP et il faudra donc bien s'assurer que les documents dialoguent entre eux. Pour tout renseignement complémentaire (voir la section 6). Le MGP devra gérer les plaintes EAS/HS de manière éthique et confidentielle avec un approche centrée sur la survivante.

- h. **Les estimations de coûts et le plan de financement relatifs à la mise en œuvre du PPA.** La mise en œuvre du PPA nécessitera un appui financier, en particulier lors de l'application des mesures d'atténuation recommandées. Pour les sous-projets de travaux publics, le budget du PPA sera intégré au budget total des sous-projets. Pour tout renseignement complémentaire (voir la section 6).
- i. **Des mécanismes et des indicateurs adaptés au projet pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PPA, ainsi que l'établissement des rapports correspondants.** Les mécanismes de suivi devraient comprendre les activités suivantes:
- a) Suivi administratif pour s'assurer que la mise en œuvre se déroule dans les délais prévus et que les problèmes sont réglés en temps opportun ;
 - b) Suivi socioéconomique pendant et après la mise en œuvre du PPA, en utilisant les informations de référence obtenues dans le cadre de l'enquête socioéconomique sur les PA réalisée pendant la préparation des sous-projets pour s'assurer que les impacts sur les PA sont atténués et que les PA bénéficient des retombées du PPA ; et
 - c) Suivi général.

VII. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Le/La Consultant(e) sera supervisé par l'UGP a qui il/elle soumettra tous les documents. Le/La Consultant(e) assurera la gestion globale de tous les aspects des travaux / services et garantira des procédures internes de contrôle et d'assurance qualité pendant l'exécution du Contrat.

L'agence d'exécution fournira au/ à la Consultant(e) tous les documents disponibles qui faciliteront l'exécution de la demande de propositions, y compris toutes les études sur les impacts environnementaux et sociaux.

VIII. LIVRABLES ATTENDUS ET ECHEANCES

Un document du Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones, CPPA produit et présenté en deux (02) exemplaires sous format « hard copy » et une version « électronique » selon les échéances indiquées dans le tableau ci-dessous :

Livrable	Echéance
Cadre de planification en faveur des peuples autochtones (CPPA) /Version provisoire	Vingt-neuf (29) jours maximums à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat

Cadre de planification en faveur des peuples autochtones/ Version définitive	Trois (03) jours maximums après remise des commentaires sur le CCPA provisoire par l'UPP-PRCCB et la Banque Mondiale, le cas échéant
---	---

IX. MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiements sont les suivantes :

- 1) 60 % du prix du contrat après remise et approbation du CCPA en version provisoire
- 2) 40% du prix du contrat après remise et approbation du CCPA en version définitive, par l'UPP-PRCCB et la Banque Mondiale, le cas échéant.